

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 À 09 H 30**  
(Convocation du 08 décembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Huit Décembre Deux Mil Quinze à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Noël MAMERE, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TURNERIE à partir de 11h50  
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h  
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20

**EXCUSE(S) :**

Madame Martine JARDINE.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.*

## Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2015 – Adoption

### **COMMUNICATIONS**

#### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES**

##### **Mise à disposition**

##### **Communications effectuées**

*Début de séance à 9 heures 40*

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous avons un ordre du jour assez chargé. Je vous rappelle qu'en principe à 13 heures 30 nous devrions partager le repas de Noël avec les agents donc si on pouvait terminer dans cet horaire, cela serait bien. J'ai un peu l'impression de parler dans le vide, là ? Monsieur DELAUX, si vous voulez avoir un entretien particulier avec Monsieur FONTAINE, il ne m'entend pas et voilà.

Voilà, la séance est ouverte. Je voudrais d'abord féliciter tous nos collègues qui ont été élus, dimanche dernier, au Conseil régional et souhaiter qu'entre nos deux établissements, la Région et la Métropole, nous puissions entretenir des relations de coopération aussi confiantes que possible.

Je voudrais vous indiquer aussi qu'après des négociations menées par Alain DAVID, hier après-midi, le préavis de grève qui avait été déposé par deux organisations syndicales a été levé et que la mutualisation va suivre son cours, nous en reparlerons sans doute à propos de plusieurs dossiers dégroupés.

J'ai présenté, hier au Bureau et ce matin en conférence de presse avec Alain ANZIANI, le baromètre du climat intercommunal, la vague 12. Vous savez que tous les six mois, nous demandons à l'IFOP (institut français d'opinion publique) de faire une enquête sur la perception qu'ont les habitants de l'agglomération sur la situation de notre Métropole et puis également de la façon dont elle est administrée. Vous avez trouvé sur table une clé USB (bus universel en série) qui vous permettra d'avoir le détail de cette étude, de ce baromètre. Ce que je peux dire en synthèse, c'est qu'il est extrêmement positif, qu'il y a d'abord un attachement fort à la Métropole. Ensuite la conscience que c'est une Métropole en développement, en dynamique : 92 % des personnes sondées considèrent que notre Métropole est en pleine expansion ou en dynamisme. C'est un chiffre, d'après les sondages, très supérieur à ce qu'on retrouve dans beaucoup d'autres agglomérations. Il y a évidemment des marges de progrès qui correspondent assez bien aux grands axes de notre projet de mandature : évidemment le logement, évidemment la mobilité, évidemment le stationnement et bien sûr la création d'emploi. Enfin, vous aurez tous les détails sur votre clé USB.

Je voudrais maintenant mettre aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2015. Est-ce que vous avez des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas, il est donc adopté.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Je vais demander à Michel LABARDIN puisque Christine BOST nous quittera peut-être pour aller au Département de prendre le secrétariat de la séance. Je souhaiterais que nous commençons par l'adoption des dossiers regroupés, qu'ensuite nous puissions prendre le débat d'orientations budgétaires (DOB) puisque c'est le gros morceau puis procéder à l'élection du Vice-président et prendre ensuite les affaires dégroupées. Il en restera une dizaine ou une douzaine, si je calcule bien. Monsieur LABARDIN.

**Michel LABARDIN** : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je vous indique qu'une délibération relative à l'affaire n°71 détermine la composition d'un jury. Le nom des candidats proposés à la désignation figure dans l'ordre du jour du Conseil qui est remis sur place. Ensuite parmi les affaires regroupées, il y a cinq propositions d'amendement qui sont déposées sur table :

- Affaire n 3 : Monsieur Alain JUPPÉ,
- Affaire n 49 : Monsieur Alain DAVID,
- Affaire n 56 : Monsieur Alain DAVID,
- Affaire n 85 : Madame Anne WALRYCK,
- Affaire n 93 : Monsieur Kevin SUBRENAT.

Il y a également deux affaires dégroupées qui font l'objet d'amendements qui seront exposés par le Vice-président en charge des affaires n°23 et 42.

Voilà, j'annonce maintenant les affaires regroupées :

### **AFFAIRES REGROUPEES**

#### **M. JUPPE**

(n°3)      Bordeaux Métropole: une haute qualité de vie dans une métropole européenne - Projet de mandature 2014-2020 - Actualisation

Unanimité

#### **M. DUPRAT**

(n°6)      Schéma directeur d'accessibilité des transports - Agenda d'accessibilité programmée - Autorisation - Décision

Unanimité

#### **M. DUPRAT**

(n°7)      Présentation du rapport annuel du Délégué "Transports" - Année 2014

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°9) Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement - BP3000/CUB devenue Bordeaux Métropole - Avenant relatif au changement d'actionnariat de BP3000 et à la conclusion d'un contrat de prestations de services - Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°10) Réseau Tbc (Tram et bus de la Cub) - Desserte des communes de Cestas et de Cadaujac jusqu'au 30 août 2015 et desserte de la commune de Cestas à partir du 31 août 2015 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°12) Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement - CUB/BP3000 - Mise en place de la tarification au quart d'heure - Avenant n°3 - Adoption - Autorisation - Fixation de la grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2016 - Adoption - Décision

Majorité

Contre :

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,  
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. JUPPE**

(n°13) Accord cadre et marchés subséquents 2016 pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" et du programme Aménagement économique avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab)

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°14) EPA Bordeaux-Euratlantique - ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier  
Modification n°1 de l'avenant financier au protocole cadre Saint-Jean Belcier et aux protocoles d'aménagement des berges de Garonne et de réalisation du réseau de chaleur urbain - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°15) Carbon Blanc - École des entrepreneurs et des chefs d'entreprises - Subvention à l'association EDECE - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre :

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,  
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. JUPPE**

(n°16) Route des lasers - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2015- Exercice 2014 - Décision

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°17) SPL SBEPEC - Rapport des administrateurs sur les sociétés publiques locales au titre de la loi du 28 mai 2010 - Rapport 2015 - Exercice 2014

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°18) Bordeaux Aéroparc - Rapport des administrateurs sur les sociétés publiques locales au titre de la loi du 28 mai 2010 - Rapport 2015 - Exercice 2014

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°19) Société PolymerExpert - Aide à l'investissement Immobilier - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°20) Création du tiers-lieu, "La Canopée", à Gradignan - Participation financière de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°21) Association Aquitec - Organisation du salon Aquitec 2016 de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des métiers en Aquitaine du 28 au 30 janvier 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°22) Gradignan - Soutien au commerce de proximité - Recrutement d'un manager commerce - Codev 2015-2017 fiche action n°13 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°24) Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel du délégant - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière - ANNEE 2014

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°26) Avenant n°1 à la convention en date du 31 juillet 2012 relative aux déplacements et à la protection des réseaux de Régaz Bordeaux - Réalisation de la 3ème phase du Tramway - Décision - Autorisation de signer

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°27) Association Tramemploi - Mise en place d'un dispositif pour le financement des frais pour l'année 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°28) Exercice 2015 - Décision modificative n°4 - Adoption - Autorisations

Unanimité

**M. BOBET**

(n°29) Adoption du Budget 2016 - Ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°30) Fixation des tarifs et redevances des services publics pour 2016 - Adoption - Décision

Unanimité

**M. BOBET**

(n°31) Régime de fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité métropolitaine 2016 - Décision

Unanimité

**M. BOBET**

(n°32) Transfert de la compétence aires d'accueil des gens du voyage - Dissolution du syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage de Villenave d'Ornon - Reversement des excédents aux communes membres - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°33) Rétrocession aux communes d'une fraction des taxes locales d'équipement et d'aménagement - Principe de répartition - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°34) BORDEAUX - Société ADOMA - Acquisition et construction en VEFA d'une résidence sociale de 133 logements autonomes collectifs locatifs, sise, avenue des 40 Journaux, quartier Ginko, ZAC de la Berge du Lac, îlot A1.2 sur la commune de Bordeaux - Emprunts d'un montant total de 3.879.764 euros de type PLAI - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre :

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,  
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°35) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Transformation d'un logement individuel locatif de type 6 en type 5, situé 175, rue de Bègles - Emprunts d'un montant total de 91.447 euros, des types PAM et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote:  
Madame CHAZAL

**M. BOBET**

(n°36) BORDEAUX : Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition foncière et construction de 18 logements collectifs locatifs d'urgence, situés "Maison relais Galilée", 11 impasse Galilée à Bordeaux. Emprunts d'un montant total de 756.058 euros de type PLAI auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote:  
Madame CHAZAL

**M. BOBET**

(n°37) **BLANQUEFORT** - Société d'économie mixte immobilière de la ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Acquisition en VEFA de 13 logements locatifs, dont 5 individuels et 8 collectifs, 29, avenue de l'Europe, résidence ' Un bois, des jardins ' - Emprunts d'un montant total de 1.550.000 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre :

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,  
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°38) **EYSINES** - Société d'économie mixte immobilière (SEMI) de la ville de Blanquefort - Acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier de 21 logements collectifs locatifs sis, résidence "Mosaik", 60 avenue de la Pompe sur la commune d'Eysines. Emprunts d'un montant total de 2.075.000 euros des types PLAI et PLUS auprès de la CDC. Garantie - Autorisation

Majorité

Contre :

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,  
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°39) **GRADIGNAN** : Société d'HLM Coopération et Famille - Acquisition et amélioration de 54 logements collectifs locatifs sociaux, situés 16 rue Naudet à Gradignan. Emprunts d'un montant total de 4.057.938 euros, des types PLAI, PLUS et PLS auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°40) **MERIGNAC** - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs, avenue de l'Argonne - Emprunts d'un montant total de 5.070.391 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre :

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,  
Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote:  
Madame CHAZAL

**M. BOBET**

(n°41) Règlement budgétaire et financier métropolitain - Décision - Autorisation  
(

Unanimité

**M. DAVID**

(n°43) Direction de la logistique et du courrier - Projet tri du papier en flux dédié - Exercice 2015 - Signature de l'avenant n°1 à la convention conclu entre la Communauté urbaine devenue Métropole et ECOFOLIO au terme d'un appel à projet lauréat en 2013 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°44) Service des activités funéraires - Crématorium - Renforcement des effectifs pour maintenir la qualité du service au public et obtenir la certification ISO 9001 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°45) Régie du Service public de l'assainissement non collectif - Accès des agents aux prestations et avantages sociaux de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°46) Mutualisation - Service commun direction des restaurants - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE

**M. DAVID**

(n°47) Modalités de transfert des agents des communes dans le cadre des transferts de compétences et de la clarification de l'exercice des missions propriétés, mobilier urbain et plantations sur voirie - Fiches d'impact - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE

**M. DAVID**

(n°48) Modalités de transfert des agents du syndicat intercommunal des jalles, de Landes à Garonne (SIJALAG) à Bordeaux Métropole dans le cadre du transfert de la compétence ' Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) '.

Unanimité

**M. DAVID**

(n°49) Unité sécurité incendie Hôtel de la Métropole : règlement intérieur, organisation et temps de travail - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE

**M. DAVID**

(n°50) Mutualisation des services - Politique d'insertion et emploi occasionnel - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°51) Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°52) Marchés Publics - Travaux de déconstruction d'immeubles sur les communes de la rive gauche de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

**M. DAVID**

(n°54) Adhésion au Centre de gestion de la fonction publique de la Gironde (CDG33) pour "le socle commun" - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote:  
Monsieur DUPRAT

**M. DAVID**

(n°55) Restauration des nouveaux agents métropolitains sur les sites extérieurs à compter du 1er janvier 2016 - Autorisation - Décision

Unanimité

**M. DAVID**

(n°56) Régime indemnitaire des agents métropolitains à compter de janvier 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE

**M. DAVID**

(n°57) Dispositif d'astreintes mutualisées - Mise en place d'une astreinte opérationnelle à la Direction générale numérique et système d'information (DGNSI) - Maintien du dispositif actuel - Modalités d'indemnisation des astreintes et des interventions en astreintes - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°58) Régimes et organisations du travail à Bordeaux Métropole pour les directions et secteurs d'activités présentant des spécificités horaires - Aménagement du temps de travail - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. RAYNAL**

(n°59) Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°60) PESSAC - Avenue Marc Desbats - Cession des parcelles cadastrées CX 194 et CX 36 partie - Décision - Autorisations

Unanimité

**M. MANGON**

(n°62) MERIGNAC - Cession du gymnase du collège désaffecté Paul Langevin - rue Paul Langevin - Autorisation - Décision

Unanimité

**M. MANGON**

(n°63) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble des bassins à Flot - Rue Lucien Faure et quai Armand Lalande - conclusion d'un bail emphytéotique sur une emprise bâtie d'environ 627 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisations

Unanimité

**M. MANGON**

(n°64) Mutualisation des services - Services communs - Bordeaux bail emphytéotique administratif par la ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole de divers immeubles - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MAMERE**

(n°65) Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS) - Signature de la charte du réseau des contributeurs de l'OAFS - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

**M. MAMERE**

(n°66) Villenave-d'Ornon - Plan de gestion de l'espace naturel sensible du bassin versant de l'Eau Blanche (5ème année) - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°67) Fourniture de matériel de signalisation de direction - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°68) Règlement général de voirie - Mise à jour des zones de vigilance renforcée - Adoption

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°69) PESSAC - Requalification de l'avenue Jean Jaurès entrée de ville - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux électriques - Approbation - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°70) Pessac - Requalification de l'allée Radio - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux électriques - Approbation - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°71) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Lancement de l'accord cadre de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la République et ses abords immédiats - Autorisation - Désignation des membres du jury.

Unanimité – Désignation effectuée

**Mme JACQUET**

(n°72) Conventions relatives aux modalités de financement des renforcements de réseau d'eau potable pour la défense extérieure contre l'incendie entre le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau de Carbon-Blanc (SIAO) et Bordeaux Métropole et entre le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Illac et Martignas-sur-Jalle (SIAEA) et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°73) Régie du service public de l'eau industrielle - Modification du règlement de service - Décision - Adoption

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°74) Marché Public - Construction d'une station de pompage des eaux usées avec galerie sous fluviale - Marché de maîtrise d'œuvre - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

**Mme MELLIER**

(n°75) GERTRUDE - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2015 - Exercice 2014 - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote:  
Monsieur LE ROUX

**M. DUCHENE**

(n°76) Floirac - ZAC des Quais - Cession à la société Cardinal Investissement de l'îlot M2 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°77) Floirac - ZAC des Quais - CRAC 2014 - Approbation - Décision

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. DUCHENE**

(n°78) Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - Prix de cession des charges foncières pour les logements aidés - Décisions

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°79) Gradignan - ZAC Barthes-Malartic - Suppression de la ZAC - Décision

Unanimité

**Mme TERRAZA**

(n°80) Convention financière du site de covoitage du Département de la Gironde - Approbation - Autorisation

Unanimité

**Mme TERRAZA**

(n°81) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°82) Bordeaux - Aire d'accueil des gens du voyage de "La Jallère" sise 245 avenue de Labarde - Transfert de propriété à titre gratuit de l'aire d'accueil des gens du voyage de "La Jallère" au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°83) Saint-Médard-en-Jalles - Aire d'accueil des gens du voyage sise 91 avenue de Mazeau - Transfert de propriété à titre gratuit de l'aire d'accueil au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°85) Projet d'évaluation d'impact en santé (EIS) - Subvention de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) à Bordeaux Métropole - Convention - Autorisation

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°86) Partenariat de Bordeaux Métropole avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets - Banque alimentaire et Bâti action - Attribution d'une subvention pour l'année 2015 - Conventions - Décision - Autorisation.

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°87) UEFA EURO 2016-Modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique-Convention de mise à disposition ascendante avec la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Majorité

Contre :

Monsieur MAMERE, Madame BOUTHEAU,  
Madame CASSOU-SCHOTTE,  
Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC,  
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

**M. HERITIE**

(n°88) Ville de Floirac - Manifestation cirque - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. COLES**

(n°89) Groupement des éleveurs girondins - Construction d'un abattoir de proximité à Bègles - Aide à l'investissement matériel et immobilier - Convention - Adoption - Autorisation

Unanimité

**M. COLES**

(n°90) Bègles Hourcade - Réalisation de travaux de VRD - Groupement des éleveurs girondins - Participation - Offre de concours - Adoption - Autorisation

Unanimité

**Mme KISS**

(n°91) Blanquefort - Actions de gestion du domaine de Tanaïs - Lutte contre les espèces végétales envahissantes et restauration du plan d'eau dans le domaine de Tanaïs - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

**M. SUBRENAT**

(n°93) Avenant n°1 à la convention de participation financière entre le syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua - Décision - Autorisation de signature

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote:  
Madame JACQUET

Voici donc l'ensemble des affaires regroupées.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Est-ce qu'il y a des indications de vote sur ces affaires regroupées ? Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Je ne prendrai pas part au vote sur l'affaire n°54 en tant que membre du Bureau du Centre de gestion de la Gironde.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame JACQUET ?

**Mme Anne-lise JACQUET** : Je ne prends pas part au vote de l'affaire 93 concernant le Syndicat du Gua puisque j'en suis la Présidente.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD ?

**M. Max GUICHARD** : Oui, nous voterons contre les affaires n°12 : « Tarifs parkings », n°15 « Subvention école des entrepreneurs », 34, 37, 38 et 40 , les VEFA ; 46, 47, 49 et 56 « Mutualisation », là, nous nous abstiendrons ; et 77 « ZAC de Floirac, aménagement des quais » nous nous abstiendrons aussi.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur LE ROUX ?

**M. Bernard LE ROUX** : Je ne prendrai pas part au vote de l'affaire n°75 en tant que Président de Gertrude.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur CHAUSSET ?

**M. Gérard CHAUSSET** : Nous voterons contre la n°87.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Tout ceci est pris en compte par le secrétariat du Conseil, sous ces réserves, les délibérations regroupées sont adoptées. Monsieur le Secrétaire de séance ?

**M. Michel LABARDIN** : Bien. Nous passons maintenant aux affaires non regroupées et le premier dossier qui est présenté, c'est l'examen du débat d'orientations budgétaires, c'est Monsieur BOBET, dossier n°42.

## **AFFAIRES DÉGROUPEES**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je pensais, en effet, qu'il était bon de commencer par ce débat qui est quand même le plus important de ceux inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Vice-Président en charge des finances.

**M. BOBET**

(n°42) Bordeaux Métropole - Orientations générales pour le Budget Primitif 2016 - Débat

**Monsieur Patrick BOBET** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-Président. Merci de cette présentation tout à fait claire à l'exception d'un tableau si j'ai bien compris. Merci aussi à nos services financiers qui font toujours preuve d'une grande compétence. Ce débat, c'est un peu l'illustration de l'image un peu facile du verre à demi-plein ou à demi-vide. Je n'insiste pas sur les raisons d'être inquiets et sur les conséquences des baisses de dotations. Nous résistons bien au choc. Le choc est violent, nous y résistons pas trop mal, d'abord parce que, comme l'a dit Patrick BOBET, notre établissement public a été bien géré depuis 20 ans et même avant, ce qui lui permettait de dégager une épargne abondante et donc d'avoir un endettement non seulement raisonnable, même faible. Il n'y avait pas que de bonnes raisons d'ailleurs à ce niveau très faible de l'endettement. La mauvaise raison, c'était le faible taux d'exécution de nos dépenses d'investissement qui fait qu'on renonçait à des emprunts qui étaient pourtant budgétés.

Nous allons donc, je pense pouvoir résister à ce nouveau contexte à deux conditions. D'abord un budget d'investissement qui va rester élevé, mais qui va revenir progressivement aux alentours de 300 millions alors que nous étions montés en 2016 et 2017, que nous montons en 2016-2017 à un niveau sur le budget principal de près de 400 millions qui ne sera pas soutenable sur la durée, je crois qu'il faut l'intégrer aussi dans nos projets d'investissement.

Puis, la deuxième condition, c'est que nous maîtrisions la dépense de fonctionnement et le principal poste de la dépense de fonctionnement, c'est-à-dire la masse salariale. L'objectif de 1,75% de progression, année après année, à périmètre constant, est réaliste, mais en même temps ambitieux et, on en reparlera sans doute un peu plus tard, il faut que la mutualisation donne ses effets. À partir du moment où on a plus 28 directions des finances, 28 directions des RH (ressources humaines) ou 28 directions informatiques, cela doit bien avoir des effets sur la dépense de fonctionnement et nous permettre de tenir nos objectifs.

Voilà les quelques très brefs commentaires que je voulais faire et le débat est ouvert. Qui commence ? Personne. Si Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, le rapport sur les orientations budgétaires annonce une baisse à venir du chômage et le raffermissement de la croissance. Comme chaque année, ces prévisions ne sont pas en adéquation avec la réalité. Le rapport, lui-même, l'indique. Le seul élément qui soutient l'économie de notre pays, c'est la consommation des ménages. Attendant encore d'être rassurées, les grandes entreprises et donneurs d'ordres continuent pour leur part de jouer la carte de la précarité et du sous-investissement. Une tendance alourdie par une politique gouvernementale qui, même après le coup de massue des élections régionales, refuse la voie d'une politique sociale et donc de soutien aux ménages réclamée au sein même de la majorité parlementaire.

Monsieur VALLS l'a immédiatement rétorqué à Monsieur CAMBADÉLIS et à ses camarades, la main tendue au patronat n'aura d'autre contrepartie que la déconstruction méthodique des protections sociales des travailleurs, et l'argent public qui est massivement versé au titre du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et autres pactes de compétitivité continuera d'être directement pris dans les poches des collectivités locales. Cette situation est purement scandaleuse. Elle conduit notre pays, ses collectivités, ses citoyens à la paupérisation et au sentiment d'abandon qui s'est exprimé dans les urnes, ces dernières semaines. Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. C'est, en effet, cela que nous sommes contraints de constater.

De rapport en rapport, les ressources des communes sont sacrifiées alors que les besoins sont immenses. Et si la Métropole tente aujourd'hui d'amortir le choc, plusieurs éléments tendent à montrer qu'elle ne pourra pas se le permettre très longtemps. En 2016, ce sont 19 millions d'euros qui manqueront dans les caisses de la Métropole pour répondre aux règles d'or européennes. Cette politique est absurde. Anne HIDALGO elle-même l'a déclaré en début de semaine, elle appelle à en finir avec le dogme intellectuel que nous impose Bercy depuis des années et à regarder les dépenses des collectivités pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire non pas de la dette, mais de l'investissement pour le futur. Comme elle, nous pensons qu'il est urgent de desserrer l'étau et de faire avec le pacte social ce que le Président de la République a bien été contraint de faire avec le pacte de sécurité. Car aujourd'hui, ce sont bien les investissements utiles qui sont en cause dans le domaine des transports et du logement notamment. Comment, dans de telles conditions, pourrions-nous franchir le cap nécessaire en matière de transport en commun ; cap que nous allons décliner au travers du SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) et qui exige de lourds investissements ? Les ambitions affichées lors du sommet de la COP 21 (conférence des nations unies sur les changements climatiques) nous obligent à engager ces dépenses, mais si nous le faisons correctement, serons-nous financièrement en capacité de tenir les engagements pris depuis longtemps sur la production des logements sociaux ? La mise en œuvre des 50 000 logements imaginés lors du précédent mandat ne peut pas attendre. La crise du logement est trop criante dans notre agglomération et elle contribue à exclure des populations dont le sentiment d'abandon est flagrant.

Et je ne parle pas de la gestion quotidienne de nos collectivités, comme les travaux de voirie pour lesquels les budgets sont déjà insuffisants, ni des effectifs d'agents du service public qui sont en première ligne pour répondre aux besoins sociaux. Sur le fond, il est appréciable que la Métropole envisage de maintenir les ambitions à un bon niveau en matière de transport comme de logement et de service public du quotidien. Mais chacun ici voit bien l'illusion qu'il y a à croire que la conjoncture rendra ces investissements possibles. Il est donc grand temps que la majorité parlementaire se ressaisisse et mette sur la table des sujets concrets comme une réforme fiscale d'ampleur pour faire participer enfin tous les revenus, y compris financiers aux besoins de la collectivité. Qu'elle se donne l'ambition d'agir sur la lutte contre l'évasion fiscale avec autant de vigueur qu'elle le fait pour mettre au pas les budgets des collectivités locales et qu'elle rétablisse enfin un impôt économique qui permette que les acteurs économiques contribuent mieux au développement de nos territoires. Merci.

**Mme Véronique FERREIRA** : Monsieur le Président, chers collègues, les perspectives financières pour 2016 ne nous surprennent pas vraiment. Dans une période où l'argent public se fait rare, les recettes sont en contraction, la DGF (dotation globale de fonctionnement), la péréquation via le FPIC (fonds national de péréquation des ressources

intercommunales et communales). Je ne reviens pas sur l'ensemble de ces éléments qui ont été présentés et qui étaient attendus même s'il a fallu attendre le dernier moment pour en connaître l'ampleur exacte.

Je retiens avec plaisir l'annonce faite, il y a quelques instants par Monsieur BOBET sur le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), ce FCTVA qui avait beaucoup inquiété, ces dernières semaines, et j'avais plaidé en Commission, en Bureau, pour un sentiment d'optimisme quant à son maintien à l'extérieur de l'enveloppe normée et quand l'optimisme rejoint la réalité parlementaire, je crois qu'en cette période de fin d'année, il faut de temps en temps pouvoir y voir un signe positif.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, la bonne santé financière historique de Bordeaux Métropole, qu'il nous faut saluer, nous permet d'absorber le choc. Une capacité d'autofinancement qui diminue et qui va encore continuer à diminuer, mais le haut niveau précédent nous permet de tenir. Une capacité de désendettement très basse nous permet toujours de faire le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en ayant recours, c'est vrai, beaucoup plus systématiquement à l'emprunt que par le passé. Ainsi globalement si les ratios financiers se dégradent, ils restent encore satisfaisants.

Les efforts de maîtrise qui sont annoncés dans le contexte actuel, dans ce DOB, sont à relever. Je relève les dépenses réelles de fonctionnement annoncées en baisse à périmètre constant à - 3,4 % avec une progression de la masse salariale limitée à 1,75 %. Une baisse des subventions qui a été moins importante que celle qui était annoncée au départ et une hausse des dépenses d'investissement effectivement pour l'année 2016, même s'il faut noter que la hausse au budget principal est surtout, en fait, à imputer au rachat des titres de REGAZ pour 51 millions, ce qui ne se reproduira pas les années suivantes. Et nous partageons bien sûr les inquiétudes sur le financement à terme du budget annexe des transports.

Si nous pouvons être d'accord sur ces objectifs de maîtrise, je reste quand même un petit peu perplexe quant au manque d'informations, je trouve, pour pouvoir arriver concrètement à ce résultat. En effet, si ce document fournit des chiffres d'objectifs précis, il reste quand même assez pauvre sur un certain nombre de mesures concrètes à prendre et suscite donc un certain nombre de questions.

Première question « Quelles mesures concrètes pour limiter la hausse de la masse salariale à 1,75 % par an même si, sur l'année 2015, elle est annoncée à 1 % ? » Cette question est d'autant plus importante que la dynamique des charges liée à la mutualisation n'est pas chiffrée dans ce document. Donc la question est : « Comment est-ce qu'elle est intégrée dans les objectifs globaux du cadrage budgétaire ? » Autrement dit, comment réaliser des économies avec ce GVT (glissement vieillissement technicité) pour que cette dynamique soit intégrée dans la hausse globale des 1,75 % ? Le seul élément évoqué concrètement dans ce document est une coupe nette dans les frais de déplacement, mais l'impact financier reste, malgré tout, assez modeste.

Autre question, plutôt débat que question, vous en avez parlé Monsieur le Président, le taux de réalisation qui a été annoncé au compte administratif 2014 était quand même assez modeste. Et il y a peu de chance qu'il ait été amélioré, cette année. Beaucoup de maires ont alerté, à plusieurs reprises, sur les retards importants pris dans la réalisation du FIC (fonds de proximité d'intérêt communal) et parfois aussi dans la réalisation des contrats de CODEV (codéveloppement). Or nous sommes tous conscients que la mutualisation, qui est effective maintenant dans quelques jours, nécessitera forcément un temps de rodage important et ce temps nuira inévitablement, c'est logique, à l'avancement des réalisations. Or si l'on excepte REGAZ comme je l'ai

dit, les dépenses d'équipement annoncées sont au même niveau que l'année précédente. Et d'ailleurs, puisque je parle de cela, j'avais mentionné l'année dernière la question de l'accueil des entreprises sur l'investissement, je voudrais donc en profiter pour saluer l'augmentation prévue en 2016, même si, point un peu plus négatif, le total annoncé sur l'ensemble du PPI (programmation pluriannuelle des investissements) me paraît toujours bien bas à l'aune de l'enjeu de la création nette de 100 000 emplois.

Mais pour revenir sur la question de la réalisation effective des équipements, la question de l'amélioration de notre taux de réalisation se pose et je pense se pose très rapidement.

Enfin et pour terminer, je trouve vraiment dommage qu'il n'y ait pas dans ce document, pour la première fois, une ventilation même sommaire du futur budget par grande politique, comme c'était l'usage jusqu'alors. Les contraintes budgétaires nous contraignent encore plus que d'habitude à faire des choix. Il aurait été souhaitable que le DOB (débat d'orientations budgétaires) soit plus pédagogique sur les choix de Bordeaux Métropole. Certes le projet de mandature donne les grands objectifs, mais le DOB, lui, n'en donne pas la déclinaison pour l'année à venir. Par rapport aux habitants de la Métropole, surtout à l'heure où la défiance envers les institutions publiques est croissante, par rapport à nos partenaires qui doivent comprendre nos choix et par rapport à nos propres services, surtout à cette époque de grands changements en ce qui les concerne, nous devons être certainement plus clairs sur la répartition des ressources publiques en fonction des différentes orientations poursuivies d'autant plus lorsque nous annonçons des objectifs de maîtrise budgétaire qui sont par ailleurs indispensables. Merci à vous.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires intervient dans un contexte général d'inquiétudes, d'inquiétudes sur un climat évidemment politique assez lourd, mais aussi bien sûr, et c'est l'objet de ce débat, sur les finances des collectivités locales. L'assainissement des comptes publics continuant de reposer pour une large part sur la réduction des dotations de l'État aux collectivités, l'État parvenant de son côté tout juste à maîtriser ses dépenses à un niveau constant. Or celles-ci ont déjà réalisé - les collectivités - un effort considérable en 2014 et 2015 qui s'est traduit par une fragilisation notamment de la vie associative et un recul de l'investissement des collectivités territoriales au niveau national de 9,6 % en 2014 et 8,4 en 2015. Alors c'est vrai que ce débat, c'est un florilège de chiffres, tout le monde y perd un petit peu son latin, mais c'est quand même la réalité. Je vais éviter de vous infliger tous ces chiffres, mais les collectivités sont les principaux investisseurs publics avec 75 % des investissements publics, de telles baisses ne peuvent qu'entraîner un manque d'activité dans notre pays, mais surtout un délitement aussi du tissu associatif et culturel et des services publics de proximité, essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens et ô combien nécessaires à un vivre ensemble apaisé.

Notre groupe, à l'Assemblée, a proposé notamment de maintenir le budget des collectivités locales en 2016 en réorientant une partie des sommes consacrées au pacte de responsabilité. 33 milliards de mesures en faveur des entreprises en 2016. Malheureusement, de même que pour l'indemnité kilométrique vélo qui peut paraître désuète au regard de l'ensemble, mais qui est extrêmement importante, le gouvernement a effectué un rétropédalage des plus décevants avec son amendement voté au 1 décembre dernier. Il n'a pas donné suite à cette proposition des Ecologistes.

Pourtant, et c'est ce qui saute aux yeux au premier coup d'œil, à la lecture de ce rapport, la question de la consolidation des finances locales est fondamentale pour faire face à l'effet de ciseau perceptible depuis plusieurs années dans notre établissement comme ailleurs, également pour les mairies. Parce que ce budget ici, on ne peut pas non plus le dissocier des difficultés auxquelles ont à faire face nos communes.

Les lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) ont acté un certain nombre de transferts de compétences et d'équipements ainsi qu'un objectif de mutualisation. Souvent présenté comme un moyen d'absorber le choc de réduction des dotations, il est très peu probable toutefois qu'il produise des économies substantielles à court terme, d'ailleurs cela a été signalé par l'intervenante précédente. On ne le voit pas trop dans ce document. D'ailleurs, ce DOB témoigne puisqu'en 2016, pas loin de 100 millions d'euros de charges sont liés à la seule mutualisation. Et puis, je dirais pour faire de l'actualité précise en ce Conseil, quand je vois la délibération - je sais que ça peut faire débat et cela fera débat - sur la propreté, je ne suis pas sûr que l'on va dans le bon sens en illustrant cette délibération. J'ai l'impression parfois que la Métropole, c'est un peu l'Auberge espagnole : chacun vient y prendre un petit peu ce qu'il a envie.

Certes, à moyen terme, des économies sont attendues, mais la réorganisation territoriale et la quête d'une meilleure efficience de notre mille-feuille ne sauraient s'exonérer d'une véritable décentralisation financière et d'une démocratisation du niveau intercommunal avec son élection au suffrage universel direct. C'est vrai que nous le disons à chaque fois et nous n'arrêterons pas de le dire puisqu'il nous semble que c'est vraiment un point de clivage entre certains d'entre nous sur ce point-là.

Au-delà de ce contexte, et pour revenir aux propositions budgétaires inscrites dans ce rapport, je ne reviendrai que sur quelques points saillants. Parmi les pistes d'économies, revient de manière récurrente la question de la maîtrise des dépenses de personnel. Ce point constitue, en effet, un des leviers potentiels principaux d'économies, mais de même que pour les subventions aux personnes privées, il est à manier avec prudence afin que la dynamique d'innovation impulsée dans nos politiques publiques ne pâtit pas d'un déficit de moyens humains, comme par exemple peut l'être aujourd'hui la politique nature, mais aussi on le voit sur un certain nombre de dossiers d'investissement sur le réalisé, on voit qu'il y a vraiment du retard. Il y a un taux de réalisation qui est relativement faible et peut-être que, là aussi, les moyens humains ne sont pas forcément en face de ce qu'il faudrait, ou peut-être en déficit.

Sur le volet investissement, vous vous en doutez, nous avons aussi bien évidemment quelques pistes d'économies même modestes, mais 3,5 millions sur l'Euro 2016, cela pourrait être une source d'économies intéressantes. Et, de manière générale, au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur notre établissement, il nous semble plus que jamais nécessaire d'aborder notre programme d'investissement.

De manière cohérente en évitant les doublons, en ne cassant pas une dynamique enclenchée comme cela a été dit.

De manière transversale, en intégrant la dimension environnementale en amont des projets d'aménagement, par exemple pour éviter des surcoûts en termes de compensations ou de mesures correctives par la suite. Petit point de détail, je suis intervenu en Commission là-dessus. On voit trop souvent, par exemple, des dossiers de développement économique qui n'ont fait l'objet d'aucune interrogation transversale. Alors, vous me direz, je suis peut-être un peu loin du débat d'orientations budgétaires, mais je pense qu'aujourd'hui, il faudrait quand même travailler un petit peu

différemment et on voit des dossiers développement économique qui partent dans un sens alors qu'on voit qu'il y a des soucis environnementaux ou d'autres soucis. Il y aurait un minimum de transversalité et cela nous permettrait de faire des économies.

De manière pragmatique, l'optimisation par exemple des LIANES de bus en est un très bon exemple. Je ne vais pas refaire le point sur le transport, je pense que c'est un dossier assez lourd et on voit aussi que là, les marges de manœuvre sont très étroites et on voit aussi que nos capacités d'investissement aux alentours de 200 millions sur la mandature évidemment sont relativement faibles. C'est sûr, on ne pourra pas investir 400 millions ou 500 millions à chaque mandature. Et enfin, de manière responsable en mettant en adéquation les discours, les engagements avec les actes. Pour les Écologistes, les orientations budgétaires doivent ainsi répondre aux objectifs de justice sociale et environnementale. Si le pacte de sécurité a pris le pas sur le pacte de responsabilité, il serait bien aussi que le pacte de solidarité prenne le pas sur le pacte d'austérité. Et ceci dans la continuité de l'accord obtenu à Paris sur le climat pour permettre à notre territoire de répondre au défi climatique ; à notre sens, ce projet se doit donc d'intégrer et d'être compatible avec ces 1,5 degré ou 2 degrés, c'est-à-dire d'engager la Métropole dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition écologique et sociale pour limiter le dérèglement climatique. Telle sera notre grille de lecture à l'occasion du vote effectif du budget 2016. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : merci, Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord Monsieur le Président, je pense que vous avez eu raison de décaler le calendrier budgétaire. Parce qu'on s'aperçoit que les chiffres qui nous permettent d'élaborer ce budget nous arrivent au compte-goutte. Nous les avons juste au dernier moment et si nous avions eu le calendrier habituel, nous aurions certainement voté aujourd'hui un budget qui n'aurait pas forcément été celui qui aurait été réalisé. C'est déjà une bonne chose.

La deuxième chose, c'est la mutualisation. Notre établissement va compter 5 000 agents et ce n'est pas tout à fait anodin dans la préparation d'un budget qui restera un budget exceptionnel, cette année 2016, puisqu'il devra prendre en compte cette fameuse mutualisation. Et tout ceci dans un environnement financier très contraint, notre Vice-président en charge des finances l'a rappelé - 22 millions d'euros, ce n'est pas neutre quand on cherche à élaborer ce budget.

Alors, on avait lancé un certain nombre d'arbitrages sur le fonctionnement et sur l'investissement ; des objectifs que l'on s'était fixés qui paraissaient inatteignables quelquefois. Cela a nécessité un certain nombre de réunions. Cela a nécessité beaucoup d'arbitrages et cela nécessitera et cela a déjà nécessité, des interventions ici en Conseil en disant : « On est tous d'accord pour diminuer le fonctionnement et l'investissement, mais pas du tout dans mon domaine de compétences ou pas du tout dans une association qui intéresse ma commune ». Donc c'est toute la complexité qui est celle d'élaborer une politique globale au sein de l'établissement et qui se décline en divers secteurs après.

L'investissement est maintenu. Le chiffre a été rappelé, même si cela reste dans divers domaines, c'est 3 milliards d'euros qui seront investis entre 2016 et 2021. Notre établissement continue à investir beaucoup, continue à être un grand donneur d'ordres de notre agglomération et à maintenir l'emploi dans les entreprises qui travaillent pour

nous. On peut être raisonnablement, je pense, optimiste pour l'élaboration de ce budget 2016 parce que des décisions difficiles ont été prises. C'est vrai que de décaler un projet, c'est vrai que de ne pas donner de subventions à quelques associations ne sont pas des moments de plaisir ni pour la Commission qui est en charge de le faire, ni pour ceux qui sont en charge de prévenir ces associations qu'elles n'auront pas ce qui est prévu de faire.

Je vais faire un focus un peu sur le budget des transports. Nous continuons d'investir beaucoup. Cette année, les travaux de la ligne D, on termine le tram-train du Médoc. On continue d'améliorer le réseau en construisant divers équipements. Mais nous avons renversé la tendance, on le verra en 2015 lorsqu'on présentera l'année prochaine le bilan de cette année. Nous revenons à des ratios recettes sur dépenses qui sont plus raisonnables. Nous sommes repassés au-dessus des 30 et 31 % sont prévus pour cette année 2016. Je vous rappelle que notre objectif est de s'approcher des 40% à la fin de la mandature. Cela sera autant de marge de manœuvre que nous aurons pour continuer d'investir et continuer d'équiper.

Je voudrais comme l'ont fait Patrick BOBET et notre Président, remercier. Remercier les services parce qu'on leur demande souvent de nombreuses simulations. On leur demande souvent d'établir divers scénarios sur ce que nous pourrions être amenés à faire de façon à prendre les bonnes décisions et je pense que les décisions sont à prendre par les élus, donc un grand merci. Et aussi un merci parce que cette mutualisation sera aussi l'occasion de mieux travailler entre les services finances qui sont mutualisés, les services finances qui resteront dans les communes pour que tout cela puisse fonctionner et avancer les 28 communes ensemble dans le même objectif : une réduction de dépenses pour davantage investir. Je crois que nous sommes sur le bon chemin, même si la vigilance doit être de mise au quotidien et c'est ce que nous ferons tout au long de l'exécution de ce budget.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur ANZIANI.

**M. Alain ANZIANI** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je m'associe pleinement aux propos tenus par Véronique FERREIRA à l'instant. Je voudrais également remercier les services pour la qualité de leur travail, mais j'ai entendu tout à l'heure qu'on interpellait les parlementaires et donc je m'en voudrais de ne pas satisfaire à la demande et donc de tenir quelques propos.

Oui, c'est vrai les dotations baissent. Encore faut-il savoir pourquoi et je vais peut-être être ennuyeux en rappelant ce que nous disons à chaque fois : si les dotations baissent, c'est parce que nous avons une situation de notre pays qui est particulièrement délicate. Je rappelle toujours les chiffres : 1 800 milliards d'endettement peut-être...

**M. Max GUICHARD** : La dette, ce n'est pas la nôtre.

**M. Alain ANZIANI** : En tout cas, c'est une dette qui pèse sur chaque épaule de chacun...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est celle de tout le monde, hein !

**M. Alain ANZIANI** : Et donc c'est une dette qui pèse aussi sur notre capacité à faire autre chose qu'à rembourser des intérêts aux banquiers. Donc on doit s'en soucier. C'est une dette qui n'est pas récente, qui date d'années bien avant 2012. Et donc c'est une dette que nous devons affronter. Ce n'est pas très populaire d'affronter cette dette, évidemment. Comment l'affronter ? Eh bien en diminuant les dépenses. J'ai entendu, tout à l'heure, « Il faut augmenter les recettes » et notamment par la lutte contre la fraude fiscale. Mais permettez-moi de le dire peut-être d'une façon un peu sèche, on ne vous a pas attendus pour lutter contre la fraude fiscale. J'ai même été le Rapporteur d'un projet de loi au Sénat justement sur cette question. Et on voit aujourd'hui qu'il y a un progrès dans la lutte contre la fraude fiscale et que cette lutte-là rapporte 12 milliards par an aujourd'hui. Donc c'est une somme tout à fait considérable. Pour aller plus loin, en dehors des 70 mesures que le texte de loi avait élaborées, il faut trouver des accords européens. La fraude fiscale n'est pas franco-française, elle n'est même pas uniquement européenne, elle est aujourd'hui mondialisée et donc il faut trouver des solutions et l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique), dans le dernier G20 (groupe des 20) notamment, a trouvé un certain nombre de solutions qui sont mises en place. Mais il faut donc augmenter les recettes, voilà une piste, mais elle est déjà largement explorée.

Il faut certainement aussi diminuer les dépenses. Donc nous avons une proposition qui consiste à diminuer les dépenses de 50 milliards. Est-ce trop ? Je ne sais pas. Je sais simplement que d'autres proposent beaucoup plus que 50 milliards de réductions d'économies et pour dire un chiffre, ils envisagent 130 milliards de réductions de dépenses. Dans cette réduction de dépenses, chacun doit prendre sa part. Les transferts de l'État aux collectivités territoriales, c'est un peu moins de 100 milliards encore cette année, 99,7 milliards, la totalité des transferts. Sur ces transferts, on demande aux collectivités territoriales un effort qui est de 3,7 milliards sur quasiment 100 milliards, 3,7 milliards par an. C'est trop, on souhaiterait que cela ne soit pas ça. On voudrait évidemment éviter tout cela, mais c'est 3,7 sur 100 milliards. Et évidemment, nous prenons notre part.

J'ajouterais, mais Patrick BOBET l'a fait, et je lui en sais gré que, parfois, il faut signaler une bonne nouvelle : on a craint jusqu'à encore ces dernières heures que le FCTVA figure dans l'enveloppe normée. C'est un vieux rêve de Bercy, l'intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée. Et c'est même dans la loi de programmation des finances publiques. Donc il y avait un véritable risque. Cela a été écarté grâce au travail des parlementaires, je crois que c'est une très bonne chose ; non seulement cela a été écarté, mais aujourd'hui le FCTVA va également couvrir l'entretien des bâtiments publics, ce qui n'était pas le cas auparavant, ce qui sera une toute petite aide, je le concède volontiers, une toute petite aide à notre collectivité.

On avait craint que le versement des transports puisse retomber sur nos collectivités territoriales. Je rappelle que le gouvernement a souhaité exonérer les entreprises aujourd'hui c'est jusqu'à neuf et jusqu'à 11 donc de donner un coup de pouce à nos petites entreprises ; évidemment la question, quand on exonère, c'est « Qui va prendre en charge ? » On a craint que ce soit les collectivités territoriales. La loi de finances précise que ce sera sur les recettes de l'État, que cette exonération va être compensée.

J'indique également aussi qu'on a créé un fonds de soutien à l'investissement local parce que c'est un vrai problème. Il ne faut pas nier les problèmes. C'est vrai qu'on a moins de capacités d'investissement. Il y a un fonds d'un milliard qui a été aujourd'hui fixé : 500 millions pour les investissements d'avenir et transition énergétique, 500 millions pour les collectivités du monde rural.

Voilà, j'ai tout dit en tout cas de ce que je souhaitais dire, mais je voudrais encore ajouter un petit propos un peu polémique je l'admetts. Mais j'ai entendu, tout à l'heure, dire « Après ce grand coup de massue reçu l'autre dimanche ». Oui, nous avons tous reçu un grand coup de massue, tous. Je crois qu'il n'y a pas de vainqueur des élections régionales de dimanche dernier. Je trouve normal que ceux qui assument le redressement des comptes publics ne soient pas populaires, franchement qui pourrait l'être quand vous dites : « Oui, j'assume » ? Cela vous crée un certain nombre de déficits de notoriété ou de popularité. C'est bien normal. Mais ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que ceux qui tirent à boulet rouge sur ce qu'ils appellent « l'austérité », soient en fait les premières victimes des électeurs. Et je trouve que ceux-là plutôt que constamment poser la question au Gouvernement en disant : « C'est la faute du gouvernement, c'est la faute du gouvernement » devraient aussi un peu se poser des questions à eux-mêmes, et se demander pourquoi aujourd'hui les électeurs se détournent d'eux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, on est parti pour un débat post-régionales. En tout cas j'ai bien enregistré l'invitation d'Alain ANZIANI à cultiver l'impopularité. Je m'y prépare. Voilà. Max ?

Oui Monsieur GUICHARD voulait répondre. Je te donne la parole après, pardon. Non tu la veux tout de suite ? Monsieur CAZABONNE était inscrit avant vous Max, alors Monsieur CAZABONNE ?

**M. Max GUICHARD** : Pas de problème. Il ne va sûrement pas dire la même chose que moi.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci.

**M. Alain CAZABONNE** : Max, tu n'en sais rien !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : En ce moment, il faut s'attendre à tout en politique.

**M. Alain CAZABONNE** : Exactement, même à une bonne action.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Même à une rencontre BERTRAND / HOLLANDE !

**M. Alain CAZABONNE** : Non, moi je voulais exprimer un peu une inquiétude parce que je vois qu'on est tout à fait content du fait que le FCTVA soit en dehors de l'enveloppe normée. On est tous heureux. Ce qui m'inquiète le plus c'est que, finalement, on est constamment confronté à une menace de mauvaise nouvelle et quand on écarte la menace, eh bien ouf on est très heureux. C'est inquiétant quand même comme démarche.

Alors, j'avais l'intention, justement, de faire appel aux parlementaires, dans mon intervention. Alain ANZIANI a anticipé sans le savoir. Ce que je trouve moi extrêmement insupportable... Le Président a dit tout à l'heure, « Il y a deux conditions

pour qu'on réussisse finalement ce mandat », ok, il y a deux conditions. Elles étaient locales ces conditions et là je suis rassuré, compte tenu de ce qu'a dit Patrick BOBET, de la qualité de nos services, on arrivera à réaliser ces deux conditions. Il y en a une troisième qu'on évoque un peu, et celle-là on ne la maîtrise pas, c'est un nouveau tour de vis de la part de l'État. Pourquoi y aurait-il un nouveau tour de vis ? Eh bien parce que je constate et Gérard CHAUSSET l'a dit, c'est que si les collectivités, nous avons réussi nous à faire des économies draconniennes, on ne voit pas celles de l'État, on ne les voit pas, pas du tout puisqu'il reste effectivement comme tu l'as dit Gérard, à dépenses constantes. La démarche est bien. Je prévois 20 % d'augmentation... ouh je fais un effort, je renonce à 20 %. Ceci étant ce n'est pas une économie d'un centime et l'endettement continue. Alors, si jamais par malheur, l'année prochaine ou l'année d'après, il y avait une remontée des taux d'intérêt, imaginez la situation budgétaire de l'État. Et ma crainte, c'est qu'à ce moment-là, il y ait un nouveau tour de vis sur les collectivités parce que je dois avouer que le message passé dans l'opinion au travers des médias a été extraordinaire. « *Nous demandons aux collectivités, au bloc communal, un effort de 3,7 milliards sur l'année* », d'accord. Il y a une deuxième année, 3,7 milliards et puis une troisième année, 3,7 milliards. Si je sais faire une addition - j'étais premier en calcul mental à l'école - on arrive à 10 milliards sur la troisième année. C'est sur trois ans donc cela s'arrête, c'est fini. Le bon sens populaire dit : « *Ah, vous avez fait un effort sur trois ans.* » Mais cela continue à perpète. Donc, il faut arrêter d'avoir cette présentation trompeuse, j'allais dire « *cette escroquerie de présentation* » de dire « *Les collectivités vont faire un effort sur trois ans, l'Etat leur a demandé, mais maintenant tout le monde participe* ». Non, ça suffit ! Le Congrès des maires a été reporté à cause des attentats sinon chacun aurait vu la bronca des maires quel que soit leur engagement politique. Et donc ma crainte est celle-là et là, j'allais faire appel aux parlementaires, il faut qu'ils soient là en permanence pour arrêter cette dérive et la dénoncer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur PUJOL, puis Monsieur GUICHARD

**M. Patrick PUJOL** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Les orientations générales de notre budget métropolitain pour 2016 confirment ce que nous vivons les uns et les autres dans nos communes et on l'a entendu : perte de recettes, dégradation prononcée de notre épargne et donc de notre autofinancement. Et quelle chute dramatique dans chacun de ces domaines ! À quoi tout cela est-il dû ? Aux pertes des dotations de l'État ? C'est incontestable, et cela quels que soient les clivages politiques puisque c'est en 2010 que la décision a été prise de geler les dotations de l'État. En 2012, celle de baisser de 1,5 milliard réparti sur deux ans. Mais dès 2013, il a été décidé de grever pour 2014, l'enveloppe DGF de 1,5 milliard et enfin une ponction supplémentaire a été actée pour réduire encore l'enveloppe DGF de 11 milliards d'euros sur 2015, 2016 et 2017. En fait, ce sont 28 milliards d'euros qui ont été retirés des capacités financières locales. C'est pour cela qu'il y a des discours de langage qui sont très trompeurs.

Peut-on espérer que le massacre des collectivités locales s'arrêtera-là ? Rien n'est moins sûr. Pour Villenave-d'Ornon, ce sont 2,5 millions de pertes de DGF que nous aurons subies d'ici 2017, si cela ne s'aggrave pas d'ici là, soit globalement la moitié du montant perçu en 2009. Mais s'il n'y avait que cela ! Non bien évidemment. Il a été créé le Fonds de péréquation communal et intercommunal en 2012 : 250 000 euros. La brillante réforme des rythmes scolaires : 700 000 euros. Les réformes catégorielles des agents et des catégories B et C, 400 000 euros. Je ne citerai pas tout, car cela risquerait d'être trop long, mais ces trois points impliquent des dépenses supplémentaires imposées par nos gouvernants de 1,4 million d'euros pour ma

commune ajoutés aux 2,5 précédents, une commune comme la mienne doit faire face à 3,9 millions d'euros d'impasse. Une paille ! 13 % du budget de fonctionnement.

Mais je pense, Monsieur le Président, mes chers collègues que nous avons aussi notre part de responsabilité. En effet, je trouve assez faible, pour ne pas dire inexistante, notre capacité à résister à tout cela et à nous mobiliser. Nous sommes responsables lorsque nous nous jetons, dans le contexte actuel de manque d'argent public, à corps et crédits perdus dans la mutualisation et ces hausses certaines de dépenses à court et moyen termes. Certes, on nous annonce et nous affirme même pour que ce soit acceptable que plus tard cela ira mieux quand les gens partiront à la retraite. Mais ils seraient de toute façon partis à la retraite sans la mutualisation et nous aurions évité au préalable cet onéreux court et moyen terme. On nous dit aussi que c'est la loi, certes, mais rien n'oblige à l'appliquer avec autant de zèle. L'appliquer à minima aurait suffi, sauf à ce que nous considérions au niveau de notre territoire aussi que les communes cela suffit, et qu'une bonne mutualisation de masse réglera la question.

Nous sommes responsables lorsque nous nous engageons, avec finalement assez peu de réserves, et sans en connaître le coût comme une sorte de chef de file en matière d'habitat spécifique, comblant de la sorte, les carences de l'État qui sont nombreuses et répétitives. Dans le même temps, ne l'oublions pas, les finances de l'État dirigées vers le logement social fondent comme neige au soleil. L'État dit la bonne parole. Les collectivités locales paient.

Nous sommes responsables lorsque nous comblons d'une part le désengagement de l'État dans sa participation financière et l'absence de la Région dans le financement de la mise à deux fois trois voies de la rocade. Nous serions responsables si nous récupérions davantage que les quatre compétences que la loi met à notre charge en provenance des départements. Je crois que notre intention de base est d'en rester au minimum, mais attention au dérapage. Une mutualisation coûte cher, alors imaginons le prix de deux.

En résumé, je trouve que si nous pouvons contester fortement les désengagements successifs et nombreux de l'État, nous avons malheureusement dans le même temps, un réflexe de sur-engagement, notamment dans des sujets qui ne sont pas forcément les nôtres au premier regard. L'État nous annonce des baisses d'impôts une fois que quantité de ses compétences ont été attribuées aux différentes collectivités. Il s'en réjouit sachant qu'il a mis dans des situations périlleuses bien des communes qui ont été ou seront amenées à augmenter leur taux d'imposition. Et avec un peu d'insistance, il pourra fêter leur disparition progressive.

Ainsi donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, mon message aujourd'hui même si je doute qu'il sera entendu, serait de nous montrer beaucoup plus regardant sur ce que nous acceptons de faire à la place des autres.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui Monsieur le Président, j'avais levé le doigt avant que la dernière salve d'Alain ANZIANI n'atterrisse sur notre bureau.

Je me suis permis sans doute n'en avais-je pas le droit, le Président aurait pu me reprendre à juste raison, de t'interrompre pour dire « *La dette, ce n'est pas la nôtre* ». Nous continuons à penser que la dette existe, mais qu'il faut faire payer ceux qui l'ont faite. Et je maintiens que ce ne sont pas nos concitoyens, ce ne sont pas nos

collectivités locales, et vous en êtes les témoins, qui ont créé la dette. Donc faisons payer ceux qui ont fait que la dette privée est devenue une dette publique. Voilà. La chose est claire. Quand nous pourrons avoir ce débat réellement, on ira sans doute plus loin et on aura commencé, me semble-t-il, à faire un déclic sur une autre politique. Mais ce que je voulais dire, c'est que j'entends le même discours à gauche. Je ne vais pas personnaliser avec toi Alain cela me gêne. J'entends le même discours à gauche, du moins dans la gauche socialiste pour être clair. On va de tremblement de terre en tremblement de terre à chaque élection. Chaque tremblement de terre est de magnitude plus élevée, tout le monde en convient et nous sommes au bord du tsunami et je ne plaisante pas. Je prends des images qui peuvent mieux frapper l'intellect de chacun. Et ce tsunami, il a un nom : l'extrême droite, le Front national qui vous a d'ailleurs amenés à prendre des décisions très particulières que je ne juge pas ; mais très particulières, très compliquées. Qui amène même certains dirigeants et pas des moindres de chez vous, Manuel VALLS en tête, de dire « *Maintenant le PS, cela suffit, il va falloir que nous créons un grand rassemblement centre gauche et centre droit* ». Voilà où on en est. Et j'interroge ici ceux qui ont la valeur, les tripes de gauche et je sais qu'elles ne sont pas qu'ici, elles sont là aussi. Je le sais. C'est pour cela que je continue mon discours, sinon je ne dirais rien. Mais je sais qu'il y a du ressort encore dans cette salle.

Alors sur la dernière salve, bien sûr, nous sommes même souvent les plus touchés, mais pour une bonne raison et vous le savez bien et certains de chez vous s'y amusent, je ne dis pas forcément ici - encore que, je ne sais pas - mais certains chez vous s'y amusent, plus le tsunami sera grand, plus on fera peur et plus on ramassera les brebis égarées. Alors cela, c'est une vérification ce qui n'empêche pas pour l'organisation que je représente de se poser les questions, en effet que tu as posées, et comment nous allons remplacer, remplacer cette situation par une situation d'espoir. Mais là, je le dis : tant que vous tiendrez le discours que tu as tenu Alain – là, je personnalise puisque c'est toi qui l'as tenu - je dirais « *Nous sommes face à un mur* ». Nous sommes face à un mur et ce n'est même pas le mur de Berlin-là. Là, ce n'est pas le mur de Berlin, c'est un mur inattaquable si vous ne bougez pas. Si vous ne faites pas un « bougé ». J'appelle à faire un « bougé » par rapport à cette situation. Arrêtez de parler de la dette comme on vous en parlez parce que c'est faux. C'est faux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, on revient au DOB avec Madame WALRYCK puis Madame DELAUNAY.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voulais juste faire écho aux propos de Gérard CHAUSSET en vous signalant, cela ne vous a pas échappé, que dans le rapport d'orientations budgétaires est joint, comme chaque année pour la cinquième année, le rapport développement durable 2014 qui retrace les principales politiques et actions menées en 2014 et les axes 2015 également autour des cinq grandes finalités du développement durable :

- la préservation de la biodiversité,
- la protection des milieux et ressources,
- la dynamique de développement selon des modes de production et de consommation plus responsables,
- la lutte évidemment contre le dérèglement climatique,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- et la cohésion sociale et solidarité entre les territoires d'une part et les générations.

Bien sûr que nous nous réjouissons de l'accord de Paris, l'accord du 12 décembre à l'issue de la COP 21. C'est évidemment un acte fort, un accord historique. Maintenant il s'agit de passer aux actes et de passer aux actes avant l'année 2012 le post-Kyoto. Pour cela évidemment, l'ambition que nous avons ici et que nous partageons et qui fera l'objet justement d'une délibération et d'un débat qu'on aura au Conseil de janvier *a priori* prochain sera de réinterroger le socle stratégique de notre politique de développement durable au vu précisément de l'accord de Paris. Bien entendu, au vu également de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, au vu également de la baisse des moyens que nous avons, ce qui nous amènera à avoir une ambition requalifiée évidemment, mais à travailler avec l'ensemble des acteurs et à innover une innovation sous toutes ses formes pour nous donner les moyens de nos ambitions. Et je rappellerai enfin que nous avons, ces derniers mois, engagé quand même des actions tout à fait importantes qui vont nous permettre de faire un saut qualitatif et quantitatif dans cette politique et que le fait que nous ayons pu être lauréat dans un certain nombre d'appels à projets ou à manifestations qui engagent notre territoire pour un territoire demain décarbonné et pour une économie décarbonnée vont nous y aider. Je fais référence évidemment aux territoires à énergie positive d'une part. Je fais référence, avec bien sûr le Vice-président concerné, Dominique ALCALA, à l'appel également à projets que nous avons remporté sur « Zéro gaspillage, zéro déchet ». Je fais référence à l'appel à projets que nous avons également remporté sur « Ville respirable à cinq ans ». Donc vous voyez, nous avons beaucoup de leviers et puis, bien entendu, pour répondre à Gérard CHAUSSET, nous sommes dans une politique qui nous amène à avoir une réflexion complètement systémique et à avoir une politique totalement transversale évidemment.

**M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY ?**

**Mme Michèle DELAUNAY** : Je voudrais faire une réponse, Monsieur le Président, à Monsieur CAZABONNE qui ne voit pas la réduction des dépenses de l'État. Il ne la voit pas. Eh bien, je l'invite à abandonner le calcul mental et à prendre un crayon et un papier et à faire le total de ces dépenses dans les seules semaines qui ont précédé : projet loi de financement de la Sécurité sociale : 4 milliards d'économies, un ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie), c'est l'objectif de dépenses de santé, un ONDAM qui est à 1,75, historiquement bas et je répète 4 milliards d'économie. Dans des domaines que le public aime bien entendre :

- 20 % de réduction des dépenses de l'Élysée ; jamais les dépenses de l'Élysée n'ont été si basses,
- 30 % du salaire des Ministres, tous les budgets ministériels, tous ont été baissés à l'exception de la Sécurité, de la Police, à l'exception de l'école vous le savez et, cette année seulement, de la défense. Jamais la dépense publique n'a été aussi basse.

Tous les quotidiens vous l'ont dit, l'ont reconnu et vous, vous ne voyez rien. Alors, achetez-vous Monsieur CAZABONNE un petit carnet et quand vous lisez un papier vous marquez la réduction des dépenses publiques et à la fin de chaque mois, vous faites le total et je pense que vous ne parlerez plus comme vous l'avez fait. Nous devons être loyaux dans nos prises de parole. Notre identité est suffisante pour marquer nos différences. Il n'y a pas besoin d'inventer des oppositions et je crois que le pays n'en peut plus de ce manichéisme stérile.

**M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.**

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord déjà pour m'associer aux remerciements de certains d'autres nous envers le personnel de la Métropole qui a, effectivement, beaucoup travaillé sur ce document, sur ces documents et qui travaille beaucoup en ce moment dans des conditions pas forcément faciles, j'y reviendrai.

Notre Métropole subit, depuis quelque mois, un double choc, particulièrement fort chez nous parce que nous n'y étions pas habitués, tout ce qui est mutualisation, transfert de compétences alors qu'en 1966 et 2013 aucune compétence n'avait jamais été transférée. C'est juste à la fin de ma mandature qu'on l'a un peu fait. Et choc financier, bien sûr, alors que la Communauté urbaine avait des réserves assez importantes. Ce double choc contribue à faire en sorte que nous avons un peu, dans notre main gauche, une calculette pour savoir comment s'en sortir, et dans notre main droite, une clé à molette pour faire de la tuyauterie pour transférer les personnels des communes à la Métropole et parfois vice-versa. Ces deux fonctions sont éminemment nobles, mais se posent quand même les questions de « Pourquoi on fait cela ? », « Quelle est le projet de la Métropole ? » et derrière ces orientations budgétaires auxquelles sont adossés une mandature, le projet de mandature, se posent quelques grands choix stratégiques. Je ne vais pas revenir sur le débat financier que l'on évoque, Conseil après Conseil. Vous connaissez ma position, ma phrase un peu simpliste « Quand on fait des économies, on fait économies ». Et c'est vrai qu'il y a une baisse globale des dépenses publiques. Cela vaut pour le budget de l'État, cela vaut pour les budgets sociaux, cela vaut pour les collectivités locales et j'ai beau regarder l'ensemble des programmes, l'ensemble des propositions, à l'exception de celles du Front national qui, lui, est effectivement dans autre chose et du parti communiste qui a sa cohérence, les grands partis républicains, tous pensent qu'il faut baisser la dépense, diminuer les déficits. Et on ne peut pas, à un moment, dire « *Il faut faire entre 100 et 150 milliards d'économies* » et ensuite protester. Oui, nous sommes à un moment d'effort national. Cet effort, j'espère, va s'arrêter dans quelques mois ou quelque temps, mais nous sommes à ce moment-là.

Je voudrais centrer mon propos sur deux choses, deux points, la question de mutualisation/métropolisation d'un côté et la question du projet pour les années à venir puisque la Métropole a cette particularité d'être à la fois une institution de proximité et, en même temps, une institution d'investissement.

Sur la question de mutualisation/métropolisation, là aussi, soyons honnêtes. Aucune mutualisation ne fait faire d'économies à court terme. Nous avons des exemples. Nous savons qu'il y a la mise en place qui est coûteuse et, ensuite, c'est une zone qui, en général, se situe entre quatre et sept ans qui fait que les dépenses diminuent. Donc nous sommes dans cette période-là et n'ayons pas l'illusion de dire : « *En 2018, cela va baisser, tout va aller bien* ». Nous sommes sur un virage et je parle sous le regard attentif voire sévère de Patrick PUJOL, mais c'est ainsi et ce n'est pas pour cela que le choix est mauvais au contraire.

Deuxième point, il me paraît important dans ce processus de mutualisation et de métropolisation d'avoir des documents extrêmement pédagogiques et extrêmement simples. Je l'ai dit en Conseil municipal lundi à Bordeaux. Je sais que la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) donne des informations. Mais je suis toujours demandeur de ce tableau simple : personnels transférés, compétences transférées, équipements transférés. Transfert de charge dans un sens, dans l'autre, pour bien voir comment cela se passe et qui est-ce qui profite ou qu'est-ce qui coûte à qui ? Je reprends l'exemple que j'ai cité en Conseil municipal lundi après-midi et pour lequel vous allez recevoir un courrier. Sur le budget télécom de la mairie de Bordeaux,

en 2014, il est de 1,6 million d'euros, en 2015 il passe à 35 000 euros. Affranchissement 545 000, 16 000 euros. Carburant : un peu plus de 1,39 million d'euros. Est-ce à dire que toutes ces dépenses de fonctionnement partent à la Métropole ? C'est un choix qui n'est pas totalement anecdotique et je pense qu'il faut un tableau simple pour que les uns et les autres, les 28 communes de la Métropole et derrière les 28 communes de la Métropole, sachent comment cela fonctionne.

Je pense aussi que nous avons, malgré tout, des difficultés sur la manière dont la mutualisation se met en place. C'est délicat pour moi de dire cela d'autant plus que c'est Alain ANZIANI qui est en charge de cela, mais j'ai quand même un certain trouble quand je vois le personnel, Conseil après Conseil, manifester, nous adresser des choses. Ce n'est pas juste la peur du changement. On connaît leur dévouement, on les a pratiqués en période d'inondations, sur la collecte en période d'urgence. Il y a quand même quelque chose auquel nous devons être attentifs même si je sais que, hier, il y a eu une négociation, fort longue qui a fait qu'une partie des syndicats s'est désolidarisée.

Dernier point sur la question de métropolisation/mutualisation, je repose cette question de « C'est quoi pour nous la métropolisation ? » C'est juste une Métropole qui a encore des réserves financières ? Et, à un moment, les communes qui ont moins de réserves, qui jouent sur les capacités de la Métropole ? Mais cela ne fonctionnera que 4, 5, 6 ans et la vie va durer plus longtemps que cela. Comment on continue à avancer ? Et je sens cette tentation chez nous tous, et je me mets dans le « nous », et je pense que cette tentation n'est pas satisfaisante à moyen terme.

Dernière intervention de ma part, nos projets. Qu'est-ce nous allons faire ? Je redis ce que j'ai pu marteler plusieurs fois. C'est toujours intéressant de comparer ce qu'on dit en Conseil métropolitain à Bordeaux par rapport à Nantes, par rapport à Lyon. Je prends juste ces trois exemples. Quels sont les débats qui agitent ces trois métropoles au-delà des questions politiques ? Qu'est-ce qu'on met dans les rapports d'activité ? Ce qui est frappant chez nous, au-delà des services publics du quotidien, c'est l'extrême prééminence des questions de mobilité et de déplacement. Et nous allons encore en avoir l'illustration, mais je pense que ce n'est pas tout, ce n'est pas suffisant. Et sur la question de l'habitat, nous ne reprenons pas notre bâton de pèlerin avec toutes les difficultés que l'on connaît, l'impopularité qu'il y a à assumer, à construire, à densifier par rapport à ceux qui sont en place. Et si on ne fait pas cela, on sait bien combien cela coûte en termes écologiques, voire politiques quelques mois et quelques années après.

Et dernier point, mais je reviendrai dans quelques instants puisque nous allons réélire un Vice-président sur la question économique, emploi, et ce n'est pas juste des crédits supplémentaires, c'est comment ce point-là est au cœur de toutes nos inflexions ? Voilà, simplement les quelques mots que je souhaitais dire sur le débat d'orientations budgétaires. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Y a-t-il d'autres interventions ? **Monsieur BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Oui merci **Monsieur le Président**. Quelques réponses peut-être simplement.

**Madame BEAULIEU**, bien sûr, ce n'est pas la Métropole qui affirme qu'on a un retour à la croissance, c'est le gouvernement et nos dirigeants, moi je n'assume pas cette phrase-là, vous le comprenez très bien. Quant à la recherche de financements à

l'étranger ou de fraude fiscale, je ne me crois pas autorisé ici, dans cette enceinte, à en parler plus longuement.

Véronique FERREIRA m'a posé quelques questions. Tout d'abord sur le FCTVA ,oui on s'en réjouit tous, sauf que ce n'est pas tout à fait non plus le fait du hasard, je crois que nos services ont bien travaillé, là aussi, dans ce domaine, en saisissant certains Députés pour profiter d'un sous-amendement dans la politique de la ville pour faire passer cet amendement sur le FCTVA. Parfois, il faut aller très loin pour obtenir satisfaction, mais c'est chose faite tant mieux.

Sur la question sur la masse salariale, comment allons-nous faire pour juguler cette masse salariale ? Je crois que le Président y reviendra peut-être derrière moi, mais j'ai entendu son discours à plusieurs reprises. C'est extrêmement simple malgré tout au niveau des départs en retraite. Ils ne seront pas tous remplacés, de manière aussi simple que cela, mais Monsieur le Président, y reviendra certainement.

Taux de réalisation, grâce à la mise en place, depuis une bonne année maintenant, des APCP (autorisations de programmes et crédits de paiement) systématiques, vous savez que nous avons une réalisation qui est un peu meilleure. En 2014, c'était 58,5 % et nous sommes en 2015 à 59,5 %. Ce n'est peut-être pas tout à fait glorieux, mais cela va dans le bon sens.

Quant à votre regret, ma chère collègue, de ne pas voir la ventilation des grandes politiques, alors elle y est quand même dans les textes dans le dossier de PPI (programmation pluriannuelle des investissements) en sept pages tout de même, cela peut s'y retrouver et je vous rends attentive au fait que cela a aussi été présenté dans le projet de mandature lors d'un dernier Bureau et puis ce sera aussi l'objet, malgré tout, du vote du budget lui-même en février. Nous y reviendrons donc ne vous inquiétez pas, ce sera bien ventilé de manière précise.

D'autres interventions peut-être groupées entre Alain ANZIANI et Vincent FELTESSE qui défendent la logique d'économies. Je la défends avec vous. Je crois que nous avons une responsabilité à assumer dans ce domaine peut-être pas avec les mêmes moyens. Je n'irai pas dans le sens d'être rassurant vis-à-vis d'Alain CAZABONNE, je partage son inquiétude. C'est évident qu'après ces quatre années de tour de vis - et non pas trois, c'est en fait quatre - il n'y aura pas de remontée. On en est tous très conscients. Nous repartirons avec les mêmes sommes et on ne remontera jamais bien sûr.

Madame DELAUNAY, je ne sais pas si la dépense publique n'a jamais été aussi basse, mais permettez-moi de ne pas partager votre affirmation. Je ne suis pas tout à fait d'accord, d'autant que, au dernier séminaire finances la semaine dernière, on nous a parfaitement démontré que, en termes de réels efforts, les collectives locales faisaient vraiment un effort de baisse. Il n'a pas été démontré vraiment par des personnes au-dessus de tout soupçon de vouloir favoriser les uns ou les autres, que l'État faisait les mêmes efforts. Pour moi, les choses sont quand même assez claires.

Vincent FELTESSE a posé la question. Une phrase m'a un peu choqué « *Qui perd et qui gagne ?* ». Mon cher collègue, personne ne perd, personne ne gagne dans cette mutualisation. La CLECT a pour mission absolue d'avoir une équité totale. Les communes gagnent à terme par la dynamique de charges, c'est évident ; mais je pense que la CLECT, il y a assez de représentants dans cet hémicycle-là, dans cette assemblée, de la CLECT, pour confirmer ce que je vous dis là : nous essayons tous, avec beaucoup d'honnêteté intellectuelle et d'honnêteté tout court, que les choses soient équitables.

Cette évolution de l'avenir des finances, je m'interroge comme vous parce qu'effectivement, aujourd'hui, les villes sont en plus grandes difficultés que la Métropole. Nous avons tendance et nous le faisons, à redistribuer de manière assez large sur les communes pour leur faciliter la vie de tous les jours. Mais cela n'a qu'un temps, je suis d'accord avec vous, cela peut durer trois à quatre ans et il faudra bien sûr pérenniser notre action dans ce domaine.

Voilà Monsieur le Président, de manière un peu résumée, ce que je souhaitais répondre à mes collègues.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je ne vais pas prolonger le débat. Je voudrais quand même faire à mon tour quelques observations.

D'abord, pour constater la petite entourloupe-là à laquelle nous assistons et qui aboutit à faire porter le chapeau aux collectivités locales. Il faut quand même le dire avec beaucoup de force. L'État annonce des baisses d'impôts - 2 milliards sur les petits revenus - et crée les conditions pour nous obliger à augmenter les nôtres. Donc, on diminue les dotations. À court terme, bien évidemment, les économies ne sont pas là et nous n'avons le choix qu'entre deux types de réponse : soit augmenter la fiscalité, ce que beaucoup de nos collectivités ont fait, soit freiner nos dépenses d'investissement, ce qui provoque immédiatement des protestations de certains secteurs professionnels en particulier de nos fédérations du bâtiment et des travaux publics. Et largement relayées par les médias, nous avons une campagne qui consiste à dire, « *L'État fait des efforts et les maires gèrent mal ou les collectivités locales gèrent mal* ». C'est vraiment une entourloupe, je le redis et je regrette que nos associations d'élus locaux ne contestent pas avec davantage de force et davantage de visibilité.

Deuxième remarque, tout le monde s'est réjoui que le fonds de compensation de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) ne soit pas dans l'enveloppe normée et que la perte de recettes sur le versement transports soit intégralement compensée par l'État. Cela m'a fait penser à cette petite histoire du fou qui se tape sur la tête avec un marteau. Et on lui demande « Mais pourquoi ? » Et il répond « Mais cela fait tellement de bien quand ça s'arrête ». C'est un peu cela. On nous a effectivement donné des coups de massue et parce que le coup de massue suivant n'arrive pas, on dit « Ah que c'est bon ! ». Cela aurait été évidemment catastrophique si aux baisses déjà enregistrées était venu s'ajuster l'effet de ces deux réformes. On a beaucoup parlé de baisses de la dépense et de la nécessité de réduire la dette. Je serais bien le dernier à dire le contraire. Il est normal que nous participions à l'effort général de baisse de la dépense publique. Je répète que cela s'est passé trop brutalement et trop rapidement, mais enfin n'y revenons pas longuement. Puisqu'il y a eu beaucoup de débats là-dessus, je voudrais quand même rappeler que s'il faut baisser la dépense publique, ce n'est pas uniquement pour rembourser les dettes.

Il y a un double objectif dans la baisse de la dépense publique. D'abord, réduire le déficit, mais surtout alléger l'ensemble des contraintes et notamment des contraintes fiscales et sociales qui étouffent aujourd'hui nos entreprises. Et l'objectif c'est quoi ? C'est l'emploi. Il faut quand même qu'on ait ce débat un jour où l'autre. Quelle est la bonne réponse à la montée inexorable du chômage aujourd'hui dans la société française ? Est-ce que c'est la multiplication des emplois aidés sur des fonds publics qui se font de plus en plus rares ? Ou est-ce que c'est la confiance faite aux entreprises avec la conviction qu'elles seules créeront à terme des emplois productifs et durables ? Et quand je dis « les entreprises », ce sont les artisans, les commerçants, les exploitations agricoles, les start-up, les TPE (très petites entreprises), les PME

(petites et moyennes entreprises) et les ETI (entreprise de taille intermédiaire). Ma conviction, c'est que l'emploi, il viendra de-là et que donc il faut alléger à la fois les contraintes réglementaires et législatives qui pèsent sur ces entreprises et en même temps le poids des charges et le poids des impôts. C'est le véritable objectif finalement de la baisse de la dépense publique.

Aujourd'hui nous sommes *recordmen* ou *country* de la dépense publique dans le monde. Je crois qu'il n'y a guère que le Danemark qui va au-delà de 57 % du PIB (produit intérieur brut) en dépense publique. C'est intenable. Et j'afficherais effectivement dans un autre contexte ma détermination à baisser cette dépense publique non pas pour arriver au taux moyen de l'union européenne (UE) parce que c'est, dans un premier temps, et en tout cas en cinq ans, inatteignable, mais effectivement pour diminuer de l'ordre de cinq points cette dépense publique. Ce qui fait une centaine de milliards puisque le point est à un milliard.

Où trouvera-t-on l'argent ? Là d'où vient la dépense publique. Et je crois qu'il faut se remettre en tête d'où viennent ces 57 % ? On vous parle de l'État, du budget de l'Élysée, tout cela c'est *peanuts* naturellement. La dépense publique, c'est 30 % l'État, 20 % les collectivités territoriales et 50 % nos régimes de protection sociale. Sur les dépenses des collectivités locales, je pense qu'on a fait le plein et qu'il sera nécessaire, dans les prochaines années, de leur garantir un pacte de stabilité parce qu'elles ont déjà largement contribué à l'effort qui a été fait et je rejoins Alain CAZABONNE quand il dit que c'est la seule économie réellement visible. Parce qu'on n'oublie de nous dire, lorsqu'on nous parle des économies, qu'il y a aussi des dépenses supplémentaires très importantes qui s'ajoutent pratiquement toutes les semaines au budget de l'État. Donc, ce n'est pas des collectivités locales que viendront de nouvelles économies substantielles. L'État a encore des progrès considérables à faire et pas, je le répète, en diminuant simplement le salaire des Ministres, ce qui pèsera quelques millions d'euros sur des centaines de milliards qu'il faut trouver.

L'État n'a pas fait sa révolution numérique à part quelques administrations comme le fisc et il y a des possibilités d'efficacité et de productivité considérables. Il faut peut-être aussi s'interroger sur le périmètre des interventions de l'État. Et puis, il y a les 50 % des 57 % qui sont des dépenses disons à caractère social et il faudra mettre très clairement sur la table la nécessité de porter l'âge légal de la retraite à 65 ans, ce qui génère des dizaines de milliards d'économies à terme. Aujourd'hui, nos régimes de retraite sont à peu près à l'équilibre pourquoi ? Parce que le gouvernement de François FILLON a fait une réforme des retraites donc il faudra aller plus loin. Il faudra s'interroger aussi sur certaines dépenses indues dans le domaine de la santé. Je pense qu'on ne peut pas continuer à laisser l'aide médicale d'État prospérer comme elle prospère avec des abus absolument évidents et cela porte sur des centaines de millions d'euros. Il faudra aussi.... centaines de millions d'euros, 800 millions d'euros et multiplication par trois depuis quelques années.

Je pense aussi qu'il faudra, dans la médecine hospitalière, prendre le virage ambulatoire que nous commençons à prendre, mais sur lequel nous sommes très largement en retard. Voilà toute une série de choses qui crédibiliseront, ne vous inquiétez pas, avec peut-être un taux d'impopularité élevé, mais il y a un moment où il faudra choisir ce qu'on propose à ce pays....

**Mme Michèle DELAUNAY** (sans micro) : inaudible.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame DELAUNAY, vous avez l'habitude de parler quand vous n'avez pas la parole. Si vous pouviez respecter ce que tout le monde respecte ici, je le constate, c'est-à-dire ceux qui parlent et puis si vous souhaitez parler, je vous donnerai le micro.

Je disais donc qu'à un moment, il faudra faire le choix entre le courage et les réformes structurelles et l'impopularité. Ce sont les français qui décideront naturellement sur la base de propositions claires.

Je reviens à notre établissement public, à notre Métropole. Je ne vais pas reprendre ce qui a été très bien dit par Patrick BOBET s'agissant de l'effort de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Madame FERREIRA s'interroge sur le point de savoir d'où cela viendra. Les dépenses de personnel, ma chère collègue, croissance annuelle de 2009 à 2014 : + 4,4 % par an. Si on continue comme cela, alors on est sûr d'aller dans le mur. D'autant qu'avec la mutualisation, le poids de la masse salariale passe de l'ordre de 25 % dans notre budget de fonctionnement à plus de 40 %. Donc il va falloir le dire clairement, nous devrons maîtriser cette dépense. Je rejoins Monsieur FELTESSE quand il dit que la mutualisation ne génère pas d'économies l'année 1 à l'année 2, j'espère qu'il ne faudra pas attendre l'année 6 ou 7 pour que cela en génère. Il est évident que nos dépenses de mutualisation devront nous donner une marge de manœuvre. Il n'y aura pas de plan social naturellement à la Métropole, mais il y aura un non-renouvellement des départs à la retraite. Je crois qu'il faut afficher clairement la couleur.

Enfin, dernière remarque, moi je me réjouis de voir que notre Métropole a un projet et que surtout, c'est cela qui est très important, que les habitants de la Métropole ont conscience qu'il y a un projet. Je ne vais pas revenir sur la vague IFOP (institut français d'opinion publique) dont j'ai parlé tout à l'heure. Quand on demande aux habitants de notre agglomération « D'une manière générale, avez-vous le sentiment de vivre plutôt dans une agglomération en pleine expansion et en développement ou en déclin et en stagnation ? » Évolution positive 92 %, contre 8 % qui pensent qu'ils sont dans une agglomération en recul. Il y a aussi... je ne sais pas ce qui se passe à Nantes ou à Lyon dans les débats budgétaires, mais il y a aussi un très fort sentiment d'appartenance à la Métropole. Quand on demande à ces habitants : « Diriez-vous que vous êtes assez ou pas attaché à votre Département, à votre Métropole, à votre Commune ? » La Métropole 77 %. Dans la moyenne des Métropoles nationales : 47 %. Donc, les habitants de Bordeaux Métropole, ils sont beaucoup plus attachés à la Métropole, ils voient beaucoup mieux le projet de la Métropole que ceux de Nantes ou que ceux de Lyon, enfin sans porter de jugement sur ces collectivités.

Quant à la façon dont ils réagissent à nos projets, ils sont exactement en phase avec le projet de mandature que nous avons élaboré ensemble. Et dont je rappelle les grands axes qui correspondent tout à fait aux quatre grandes attentes de notre population.

- D'abord, la mobilité qui est la vie quotidienne. La mobilité, c'est tous les jours, quand on va au boulot. Eh bien nous avons, hier au Bureau, arrêté non pas simplement un SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), mais une vraie stratégie de la mobilité dans notre agglomération qui, je crois - et on vous la soumettra au mois de janvier prochain - permettra de répondre largement aux attentes de la population. Et ce n'est pas simplement la réalisation de lignes nouvelles, c'est aussi une nouvelle stratégie dans l'utilisation de la voiture individuelle. C'est du covoiturage de proximité, c'est une gestion du stationnement beaucoup plus intelligente, etc.

- La deuxième grande attente, c'est le logement. Et c'est vrai que là-dessus nous avons des progrès à faire et que, dans le degré de satisfaction qui apparaît dans cette vague, on est encore en positif, mais beaucoup moins que sur les autres thèmes. Là aussi, nous avons une stratégie, les 50 000 logements, stratégie arrêtée avant 2014, mais qui se met en place petit à petit. Les premiers projets vont sortir de terre et aussi les 50 000 logements de l'arc de développement durable de Bordeaux qui sont, eux alors, sortis livrés aujourd'hui de GINKO jusqu'à bientôt Garonne Eiffel et Saint-Jean Belcier. Donc sur le logement, nous avons des progrès à faire, mais nous avons une stratégie.
- Troisième grande orientation, c'est le développement économique qui est pour nous une priorité absolue. Nous avons créé, il y a peu de temps, la première opération d'intérêt métropolitain calquée un peu sur le modèle des opérations d'intérêt national. C'est celle de l'Aéroparc, enfin de tout ce qui se passe sur le Pôle aéronautique et spatial de Mérignac. Il y a aussi bien sûr, je ne vais pas reprendre cela par le détail, tout le pôle numérique qui, lui, est plus réparti géographiquement dans le cadre de la labellisation French Tech. Il y a aussi le centre d'affaires qui est en train de s'élaborer autour de la gare et de l'arrivée de la ligne à grande vitesse. Donc, nous avons une stratégie en matière de développement économique. Et d'ailleurs dans les sondages, on voit bien le décalage entre la vision qu'ont les métropolitains bordelais et ceux d'autres grandes agglomérations : ils ont le sentiment que notre agglomération s'attaque véritablement à ce problème qui ne sera résolu évidemment que dans le cadre d'une politique nationale permettant de relancer la création d'emploi.
- Et puis enfin le quatrième axe, c'est la qualité de vie. Alors-là, je ne vais pas abuser des sondages, mais enfin on nous les balance tellement à la figure quand ils sont mauvais que, de temps en temps, il faut se réjouir de ceux qui sont bons. Pour chacune des phrases suivantes, diriez-vous qu'elles s'appliquent plus ou moins mal à l'agglomération de Bordeaux, « Agréable à vivre ». C'est cela le quatrième axe de notre politique et de notre projet haute qualité de vie : « Agréable à vivre » : 97 %.

Voilà ce que je souhaitais dire en conclusion de ce débat. Je crois qu'il y a un vote sur ce débat. Monsieur GUICHARD. Non il n'y a pas de vote.

**M. Max GUICHARD** : Non, je vais être très bref, cela va durer 30 secondes. Vous avez développé votre programme, une partie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Et vous êtes contre ?

**M. Max GUICHARD** Cela me rappelle 95 où vous étiez droit dans vos bottes. Je pense que vous êtes en train de mettre les cuissardes, eh bien je peux vous dire qu'on va travailler à vous mettre en tennis et nous irons nous balader dans les palus du médoc.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je m'en réjouis, je ne veux pas abuser des sondages, mais dans le dernier qui vient de sortir, le maire de Bordeaux que je connais un peu, gagne encore cinq points et fait 68 % de bonnes opinions très largement devant beaucoup de ceux à qui vous vous référez. Alors, si vous voulez vous engager dans la

bataille, on va s'engager dans la bataille, mais ce n'est pas le jour et ce n'est pas le lieu. Madame DELAUNAY.

**M. Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, vous veniez de parler du maire de Bordeaux. Vous me reprochez de réagir, et voyez vous-même je le regrette, et je vous prie de m'en excuser. Mais facilitez-moi la tâche et ne me qualifiez pas de donner en exemple des *peanuts*, des choses qui sont des *peanuts*. J'ai parlé du budget de la Sécurité sociale dont vous connaissez le poids dans notre budget national et qui est appelé à un effort de 10 milliards d'euros et je crois qu'au sein de cet effort de 10 milliards d'euros, la CME (commission médicale d'établissement) est véritablement, elle, *peanuts*.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Les 10 milliards d'euros, ce n'est pas une économie, c'est une moindre progression de dépenses. Enfin on ne va pas avoir ce débat indéfiniment, mais je réaffirme que s'attacher au train de vie de l'État comme au train de vie de nos collectivités, il faut le faire, nous faisons tous des économies, mais que ce n'est absolument pas à la hauteur du problème et ce n'est pas là que se posent les vraies difficultés.

Bien donc le débat est terminé et nous voterons alors sur le budget. Je vous rappelle qu'il viendra en séance le 12 février pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure. Alors je passe au point de l'ordre du jour suivant. Monsieur le Secrétaire de la séance.

#### Débat effectué

**M. Michel LABARDIN** : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous revenons maintenant à l'affaire n°1. Délégation de Monsieur le Président. Il s'agit de procéder à l'élection d'un Vice-président.

**M. JUPPE**  
(n°1)      Élection d'un Vice-président

**M. le Président Alain JUPPÉ** présente le rapport.

**Monsieur CAZABONNE** : Monsieur le Président, au nom du groupe Communauté d'avenir, je vous présente la candidature de Virginie CALMELS.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous en remercie. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais donc vous proposer de mettre en place quatre scrutateurs. Je propose les noms de Madame BEAULIEU, de Monsieur ROSSIGNOL PUECH, de Monsieur BOURROUILH-PAREGE et de Monsieur GARRIGUES. Ils vont s'installer là et puis l'urne est où ? On a va appeler chacun des conseillers métropolitains pour qu'il puisse déposer son bulletin de vote, en essayant de ne pas trop tarder. Monsieur LABARDIN ?

**M. Michel LABARDIN** : Écoutez pendant que le matériel de vote se met en place et est distribué à chaque conseiller, je pense que cela ne prendra que quelques instants, je vais procéder à l'appel par liste alphabétique des conseillers métropolitains pour venir voter.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, simplement je voudrais préciser que certains d'entre vous ont donné procuration, donc certains d'entre vous ont une procuration. Ils doivent se faire connaître avant le vote pour que le matériel de vote nécessaire leur soit remis.

**M. Michel LABARDIN** : Absolument, ils doivent se signaler au moment de voter. Est-ce que nous sommes prêts ? Il y a quelques instants pour terminer la distribution du matériel de vote.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Le matériel de vote, c'est un bulletin et une enveloppe.

**M. Michel LABARDIN** : C'est un bulletin et une enveloppe voilà. C'est un gros matériel. Bien nous y allons, j'appelle :

- Madame AJON,
- Monsieur ALCALA,
- Monsieur ANZIANI,
- Monsieur AOUIZERATE,
- Madame BEAULIEU.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vous connaissez votre place dans l'ordre alphabétique donc si vous pouviez anticiper un petit peu. Il faut émarger en plus. Il faut signer ?

**M. Michel LABARDIN** : Je poursuis l'appel :

- Madame BERNARD,
- Madame BLEIN,
- Monsieur BOBET,
- Monsieur BONNIN.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il faut mettre le bulletin dans l'enveloppe et éviter d'y dessiner quoi que ce soit.

**M. Michel LABARDIN** : Oui, en effet, excusez cet oubli d'avoir précisé le mode opératoire. Je poursuis l'appel :

- Madame BOST,
- Madame BOUDINEAU,
- Monsieur BOURROUILH-PAREGE,
- Monsieur BOUTEYRE,
- Madame BOUTHEAU,

- Madame BREZILLON,
- Monsieur BRUGERE,
- Madame CALMELS,
- Madame CASSOU-SCHOTTE,
- Monsieur Alain CAZABONNE,
- Monsieur Didier CAZABONNE,
- Madame CAZALET,
- Madame CHABBAT,
- Monsieur CHAUSSET,
- Madame CHAZAL,
- Monsieur COLÈS,
- Madame COLLET,
- Monsieur COLOMBIER,
- Madame CUNY,
- Monsieur Alain DAVID,
- Monsieur Jean-Louis DAVID,
- Monsieur Yohan DAVID,
- Madame DE FRANCOIS,
- Madame DELATTRE
- Madame DELAUNAY,
- Monsieur DELAUX,
- Monsieur DELLU,
- Madame DESSERTINE,
- Monsieur DUBOS,
- Monsieur DUCHÈNE,
- Monsieur DUPRAT,
- Madame FAORO,
- Monsieur FELTESSE,
- Madame FERREIRA,
- Monsieur FETOUEH,
- Monsieur FEUGAS,
- Monsieur FLORIAN,
- Madame FORZY-RAFFARD,
- Monsieur FRAILE MARTIN,
- Madame FRONZES,
- Monsieur GARRIGUES,
- Monsieur GUICHARD,
- Monsieur GUICHOU,
- Monsieur GUYOMARC'H,
- Monsieur HERITIÉ,
- Monsieur HICKEL,
- Monsieur HURMIC,
- Madame IRIART,
- Madame JACQUET,
- Madame JARDINÉ,
- Monsieur JUNCA,
- Monsieur JUPPÉ,
- Madame KISS.

**Mme Christine BOST :**

- Monsieur LABARDIN,
- Madame LACUEY,
- Madame LAPLACE,

- Madame LEMAIRE,
- Monsieur LE ROUX,
- Monsieur LOTHaire,
- Madame LOUNICI,
- Madame MACERON-CAZENAVE,
- Monsieur MAMÈRE,
- Monsieur MANGON,
- Monsieur MARTIN,
- Madame MELLIER,
- Monsieur MILLET,
- Monsieur NJIKAM-MOULIOM,
- Monsieur PADIE,
- Madame PEYRE,
- Madame PIAZZA,
- Monsieur POIGNONEC,
- Madame POUSTYNNIKOFF,
- Monsieur PUJOL,
- Monsieur PUYOBRAU,
- Monsieur RAUTUREAU,
- Monsieur RAYNAL,
- Madame RECALDE,
- Monsieur ROBERT,
- Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,
- Madame ROUX-LABAT,
- Monsieur SYLVESTRE,
- Monsieur SUBRENAT,
- Madame TERRAZA,
- Madame THIEBAULT,
- Madame TOURNEPICHÉ,
- Monsieur TURNERIE,
- Madame TOUTON,
- Monsieur TOUZEAU
- Monsieur TRIJOULET,
- Monsieur TURBY,
- Monsieur TURON,
- Monsieur VERNEJOUL,
- Madame VERSEPUY,
- Madame VILLANOVE,
- Madame WALRYCK,
- Madame ZAMBON.

**M. le Président Alain JUPPÉ** Est-ce que tout le monde a voté, pas encore ? Tout le monde a voté ? Plus personne ne demande à voter ? S'il vous plaît, écoutez-moi qu'il n'y ait pas ensuite de problème. Pas de problème, tout le monde a voté ? Le scrutin est clos. Je rappelle que les groupes se sont mis d'accord pour désigner 4 scrutateurs, Léna BEAULIEU, Clément ROSSIGNOL, Guillaume BOURROUILH-PAREGE et Guillaume GARRIGUES.

Je les invite à venir sur la petite table qui est là où on va mettre l'urne pour procéder au dépouillement et pendant le dépouillement, nous allons continuer nos débats. Monsieur LABARDIN.

Je signale à tout le monde aussi que ce n'est pas fini parce que je vois des manteaux qui se prennent, on s'en va, il y a encore 14 dossiers à discuter.

**M. Michel LABARDIN** : Si chacun veut bien rejoindre sa place pendant l'opération de dépouillement. Nous reprenons l'ordre du jour avec l'affaire n°23 : délégation de Madame Christine BOST, « Extension du régime des ouvertures dominicales relevant l'autorisation du maire dans le cadre de la loi MACRON ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Chers Collègues, il n'est pas facile pour l'orateur de parler dans le brouhaha, si vous voulez bien vous concentrer, la parole est à Madame BOST.

**Mme BOST**

(n°23) Extension du régime des ouvertures dominicales relevant de l'autorisation du maire dans le cadre de la Loi Macron du 6 août 2015 - Décision - Autorisation

**Mme Christine BOST** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : On est toujours dans la préparation de tsunami. Monsieur le Président et chers collègues, comme l'intitulé en début de cette délibération le précise, nous avons à prendre une décision autour de l'enjeu sociétal du repos dominical. Enjeu sociétal, en effet, selon nous, tant cet espace de vie hors travail qu'il nous est proposé de supprimer, pose la question du droit à avoir un jour par semaine, voire un week-end sur tout le territoire national pour pouvoir répondre aux besoins individuels ou collectifs de temps de repos et d'échange. L'ensemble de ces besoins mis bout à bout fait une société solidaire. Qu'on le prenne par le bout de la vie familiale, recomposée ou pas, ou celui de la vie amicale porteuse d'activités si diverses ou encore celui de la vie associative, sportive, sociale, culturelle ou de bénévolat et j'ai en tête notamment humanitaire, mais pas uniquement. C'est donc tout un tissu social qui est menacé par la vision politique que vous partagez, Monsieur le Président, mais apparemment pas que vous, avec Monsieur MACRON. Tout ceci devant être substitué par l'obsession de la consommation. Et alors que penser du rôle économique et purement social au sein des entreprises concernées ? C'est à tout le coup perdant pour les travailleurs parce que le travail du dimanche sert toujours à maintenir des bas salaires horaires et à justifier la précarité. Particulièrement, mais pas seulement dans le secteur de la moyenne ou grande distribution où cette précarité accélérée touche de plein fouet les femmes et les jeunes majoritairement.

« Volontariat » osez-vous dire à des jeunes étudiants qui n'ont d'autres choix que de travailler pour payer leurs études. « Volontariat » dites-vous quant à la peur de perdre son emploi s'ajoute la pression des salaires trop bas pour faire vivre une famille. Monsieur le Président, chers collègues, c'est cela la vie réelle de millions de gens alors n'en rajoutez pas au désarroi social, humain ou économique tant nos concitoyens ne pourront dépenser plus qu'ils ne gagnent quelles que soient les durées d'ouverture. Et si on posait enfin la véritable question, celle d'une augmentation significative des salaires et des pensions permettant une relance créatrice d'emplois et excusez-moi d'employer ce mot qui peut paraître désuet et d'un simple bonheur.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CHAUSSET ?

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas être trop long, on s'est déjà pas mal exprimé sur ce dossier, pour dire que, pour nous Écologistes, nous sommes défavorables à l'extension au-delà des 5 déjà, en sachant que c'est vrai qu'il y a déjà les 5 dimanches et puis il y a déjà un certain nombre de jours fériés dont on a un peu oublié qu'ils sont déjà rognés, qui sont déjà travaillés : Jeudi de l'Ascension et autres. On est déjà largement au-delà des 5 jours, comme on peut le dire.

Rappelez aussi que l'amplitude de l'ouverture des commerces en France est la plus importante. On peut la comparer à des pays scandinaves, pays allemands... en Allemagne où les commerces ne sont pas ouverts le dimanche et je ne pense pas que le dynamisme économique soit en retrait par rapport à nous... alors c'est vrai que nous sommes un pays touristique. Il y a des zones touristiques, on le comprend bien, mais nous pensons sincèrement que ce consumérisme effréné dans lequel on va, à travers cette loi, parce qu'on est aujourd'hui à 8, mais on pourra aller allégrement à 12. Je crois que c'est le pied qui est coincé, qui coince la porte et qui va empêcher de se refermer. C'est vraiment dommage.

Je rappelle aussi que nous avons déjà sur l'agglomération 30% de surfaces commerciales supérieures à la moyenne nationale, il faut le rappeler et ceci a des conséquences sur un style d'économie que l'on souhaite, nous, promouvoir : le commerce de proximité, le commerce en pied d'immeuble, la revitalisation des quartiers, des centres-ville, eh bien tout ça, je le regrette, ça ne va pas favoriser leur maintien, leur expansion. Alors vous allez me dire « *Oui, mais aujourd'hui, il y a internet, il faut s'adapter à la société* », sauf que si on suit internet, vous savez internet, ça marche aussi la nuit, donc faudra-t-il ouvrir les commerces le dimanche, mais aussi la nuit pour pouvoir résister à internet ? Non, je pense qu'il est important de résister de savoir mettre des lignes à ne pas franchir. C'est vrai qu'on écoute la CCI, c'est très bien, mais je rappelle que les syndicats de salariés sont défavorables et on pourrait aussi les écouter dans ce sens. Nous nous sommes partisans du *statu quo* et je pense que ce n'est pas faire preuve d'archaïsme de ne pas ouvrir le dimanche. Et, comme ça a été dit à moult reprises, les porte-monnaie ne sont pas extensibles et c'est un faux argument de croire qu'il y aura plus de croissance économique parce qu'on va faire travailler des salariés précaires le dimanche.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a-t-il autres interventions ? Monsieur COLOMBIER.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, Monsieur le Président, l'arrêt de l'activité du dimanche est, à mes yeux, une bonne chose à plusieurs titres. Il est évidemment naturel qu'une journée de pose dans une semaine de travail puisse permettre aux salariés un repos minimum et mérité. Qu'il s'agisse du dimanche permet de perpétuer une tradition séculaire faisant partie de notre culture et de la respiration sociale.

Cette journée permet de pouvoir profiter d'un minimum de vie familiale et de pratiquer d'autres activités plus personnelles qu'il s'agisse de sport, de la culture ou autres. Cette pause est indispensable et ne doit pas être sacrifiée au profit à tout prix et au

mercantilisme auquel la gauche canal MACRON est acquise depuis des années. 5 dimanches d'ouverture me semblent déjà bien suffisants sans augmenter ce nombre à 8, et puis bientôt à 12, pourquoi pas à 15 ? Etc. C'est donc un non clair et de principe sur ce dossier. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Madame DELAUNAY ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Une seule phrase Monsieur le Président, j'aimerais que nous ayons tous la clarté de parler de commerces du dimanche, car c'est de cela qu'il s'agit. Le travail du dimanche existe pour beaucoup de professions, mais c'est bien là du seul commerce de dimanche dont nous parlons.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame BOST voulait rajouter quelque chose.

**Mme Christine BOST** : Oui, très rapidement. Simplement pour dire, je crois qu'on a eu avec les maires, une discussion assez ouverte et une prise de décisions relativement mesurée par rapport au cadre de la loi par rapport à ce qu'elle propose avec aussi la volonté de chacun d'entre nous de faire le point, au bout de quelques mois de fonctionnement, pour se repositionner aussi pour les années à venir.

J'entends bien les arguments qui sont portés par un certain nombre de nos collègues. Je rappelle juste qu'une année est composée de 52 semaines et qu'il reste quand même 44 semaines sans ouverture le dimanche, cela laisse du temps relativement conséquent pour pouvoir procéder à des activités de loisirs pour chacune et chacun.

Et je voudrais aussi souligner que les débats qui ont lieu dans les conseils municipaux ont aussi permis d'ouvrir la discussion et puis de se rendre compte que, en particulier quand on a au sein de nos conseils municipaux des jeunes étudiants qui soulèvent aussi l'opportunité que cela représente pour eux, la possibilité de travailler le dimanche et de pouvoir poursuivre leurs études.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci au-delà du débat de société sur lequel chacun a sa position, je pense que ce que l'on vous propose au terme d'un débat entre les maires et comme l'a dit Madame BOST, c'est assez équilibré et mesuré. Je mets ça aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur DUBOS**

**Contre :**

**Monsieur MAMERE, Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur COLOMBIER, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC,  
Monsieur PADIE, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On a un peu modifié l'ordre du jour pour tenir compte des contraintes d'emploi du temps notamment des Conseillers départementaux. Monsieur LABARDIN ?

**M. Michel LABARDIN** : Nous accédons également à une deuxième demande en présentant l'affaire n°5, délégation d'Alain ANZIANI sur les conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobilier urbain.

**M. ANZIANI**

(n°5) **Conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobilier urbain - Signature - Autorisation**

**M. Alain ANZIANI** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous considérons que c'est un dispositif juridique bricolé que vous nous proposez, destiné à permettre à 15 communes de conserver la compétence propreté, plantations, espaces verts et mobilier urbain. Ce dispositif contrevient non seulement à la Loi initiale de 1966, vous l'avez rappelé Monsieur le Vice-président, qui délimitait déjà les compétences des communautés urbaines et que nous violions jusqu'à ce jour, mais aussi il contrevient pour nous à l'esprit même de la métropolisation que nous essayons de bâtir. Cet habile bricolage juridique qui donne à cette délibération une légalité apparente repose sur le recours à la convention de délégation de service public (DSP) qui permet aux communes réfractaires de conserver des compétences qu'elles sont censées déléguer à la Métropole. Il contredit fondamentalement ce que doit être une Métropole aux services réellement mutualisés répondant à un souci d'efficacité.

Certes, j'entends l'argument du souci de proximité évoqué par certains maires, mais cet argument on peut l'appliquer à tous les services de la Métropole qui éloignent tous, par définition, le citoyen du pouvoir de décision.

Notre pari, c'est précisément de prouver qu'éloignement administratif n'est pas forcément synonyme d'inefficacité. Penser autrement, ce serait reconnaître que la Métropole est forcément, par définition, un gage d'inefficacité. J'ajoute que ce montage juridique balisant la dérogation est d'une extrême complexité, et est une véritable usine à gaz. Et tout à l'heure, Vincent FELTESSE qui se plaignait du manque de lisibilité de la mutualisation, je pense qu'il aura peut-être à cœur de voter comme nous contre cette délibération qui ne fait qu'en rajouter dans l'illisibilité des compétences transférées.

Enfin, cette métropolisation à la carte, cette Métropole à géométrie variable que j'ai déjà eue l'occasion de critiquer, illustre parfaitement trois choses :

1. Notre déficit de vision métropolitaine,
2. La défiance envers l'institution métropolitaine alors que nous en sommes les principaux pilotes,
3. Une grande illisibilité pour les habitants de la Métropole.

Comment, en effet, leur expliquer qu'un tel service dépend de la Métropole et tel autre de la commune ? Comment justifier qu'à Bordeaux ou à Talence, ce ne sont pas les mêmes agents, ni la même collectivité qui ramassera leurs papiers, selon qu'ils sont dans le bac de tri ou posés juste à côté ? Et que sur la commune voisine, c'est encore différent. Alors tandis que s'opèrent une mutualisation et un transfert de compétences pour une optimisation des dépenses et une simplification des politiques, voilà bien un dossier qui, en organisant la dérogation, va à contre sens de cette logique. Notre groupe votera contre cette délibération à l'exception des deux élus de la ville de Bègles qui la voteront.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres remarques ? Monsieur ANZIANI, vous voulez rajouter quelque chose ?

**M. Alain ANZIANI** : Je comprends la position de Monsieur Pierre HURMIC, mais c'est la philosophie de notre Métropole qui consiste à refuser l'uniformisation, de refuser la centralisation et d'avoir un dialogue constant avec les communes et ce dialogue a abouti à cette solution qui est très largement partagée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Si nous sommes en train de réussir la mutualisation puisque plus de 2000 agents communaux vont devenir agents métropolitains au 1<sup>er</sup> janvier et ça se passe après de longues discussions, finalement, à peu près bien, même plutôt bien, on le doit notamment au fait que nous n'avons pas imposé de schéma rigide à toutes les communes. Nous les avons laissées libres d'adhérer ou ne pas adhérer au cycle 1, de venir au cycle 2 et de choisir sur le menu que nous avions présenté, les services mutualisables. Ça s'est fait sur la base du volontariat parce que l'esprit qui nous anime, c'est une Métropole forte et cohérente, mais un respect de la personnalité communale et du lien auquel sont très attachés les élus entre la population et les élus municipaux. Voilà un peu la philosophie de ce qui n'est pas une usine à gaz et qui sera parfaitement gérable. Je mets ça aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### Majorité

Contre : Madame BOUTHEAU,  
Madame CASSOU-SCHOTTE,  
Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vais vous donner le résultat du vote pour l'élection du quatrième Vice-président. Majorité absolue, 53 voix. Madame CALMELS a obtenu 71 voix et elle est donc élue Vice-présidente et je l'invite à venir rejoindre la tribune pour s'installer là. Un petit mot ?

**Mme Virginie CALMELS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais simplement vous remercier pour votre confiance. Je voudrais aussi rendre, à nouveau, hommage à Josy REIFFERS qui était un grand Monsieur, à qui j'ai l'honneur de succéder aujourd'hui dans cette fonction. Vous dire que l'emploi est au cœur des préoccupations de nos concitoyens et que les chiffres à fin octobre, en la matière, étaient extrêmement mauvais. Je crois qu'avec les 28 communes de la Métropole, nous travaillerons ensemble à mettre en œuvre les conditions les plus favorables au

développement de l'emploi qui, je le rappelle, est d'abord et avant tout le travail des artisans, des commerçants, des TPE et de PME. Nous, nous devons nous placer dans un rôle de facilitateurs, d'accompagnateurs et de responsables qui doivent rendre des comptes à nos concitoyens.

Et puis enfin, je voudrais rappeler que nous avons travaillé rapidement notamment dans l'articulation de notre politique économique avec celle de la Région dans le cadre de la loi NOTRe qui va nous imposer de revoir nos actions en la matière. Merci à tous.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas de débat, mon cher collègue là-dessus. Non, non, il n'y a pas de débat. Madame CALMELS vient d'être élue, quand elle sera en fonction et qu'elle présentera des dossiers, vous lui poserez toutes les questions que vous souhaitez.

#### Désignation effectuée

**M. Michel LABARDIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous reprenons. Dossier n°2, Délégation de Monsieur le Président, il s'agit du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde – l'avis de Bordeaux Métropole.

**M. JUPPE**

(n°2) Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde - Avis de Bordeaux Métropole

**M. le Président Alain JUPPÉ** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Je vais intervenir un peu plus longuement parce que c'est quand même le Schéma départemental de coopération intercommunale et il n'y a pas que le SIVOM (syndicat intercommunal à vocations multiples) dedans.

Comme le veut la loi, vous soumettez ce matin le Schéma de coopération intercommunale à notre approbation. Pour notre part, nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les choses sont fixées *ad vitam aeternam* et qu'il faudrait les laisser en l'état. Nous pouvons et devons nous interroger sur nos institutions, sur leur efficience, leur capacité à répondre aux besoins des populations à faire vivre la démocratie. Mais est-ce le sens du schéma qui nous est proposé ce matin ? Est-ce la direction choisie par le législateur ? Nous pensons que non. Et s'il en est une preuve, c'est que de bout en bout de cette démarche, les citoyens de notre pays n'auront à aucun moment été consultés sur la pertinence d'une telle réforme. En effet, quelle est la pertinence du seuil des 15000 habitants ? En quoi des territoires aussi vastes que ceux du Blayais ou des deux CDC (communauté de communes) du Médoc vont mieux répondre aux besoins des populations ? À notre sens, il n'y a pas de pertinence. À l'image de la mutualisation dans notre agglomération, la logique n'est pas tant la réponse aux besoins des populations que le seul critère des économies budgétaires, on en a fait longuement le débat. Or dans la Métropole, comme dans les CDC, il n'y a pas de secret : avec moins d'argent public, on rend moins de services publics.

Cette réforme va mettre en place de grandes CDC aux pouvoirs renforcés en s'éloignant toujours plus des citoyens, en n'offrant aucun lieu d'échange et de partage en compensation avec ces mêmes citoyens. Cette réforme est un pas vers plus de bureaucratie et de technocratie pour moins de démocratie. Mes chers collègues, permettez-moi de noter quelques contradictions qui n'ont l'air de n'étouffer personne dans cette assemblée. Alors que des services entiers des municipalités vont être mis en commun avec la Métropole, quel n'est pas notre étonnement de voir que le SIVOM de rive droite est maintenu. Selon quelle logique, pour quelles raisons, au bénéfice de qui ? Pour notre part, nous demandons toujours que ce syndicat soit dissout afin d'initier le ramassage des ordures ménagères dans le cadre du service public de notre région. À croire que les conservatismes ne sont peut-être pas là où on veut bien les montrer.

Pour l'ensemble des raisons que je viens de développer, c'est-à-dire la démarche globale et sa traduction pour le moins étonnante dans notre métropole, notre groupe donnera un avis négatif sur ce schéma départemental.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Oui, Monsieur le Président, un complément à ce que vient de dire Max GUICHARD qui concerne justement le SIVOM. Les ambiguïtés dans le cadre du SIVOM sur cette question alors que le contrat de délégation de service public prend fin en 2017 nous provoquent quelques inquiétudes. En effet, dans notre département, l'ensemble du schéma départemental s'accompagne souvent de disparition de syndicats au détriment des régies et favorise les DSP. Pour notre part, je tiens à dire que nous serons vigilants à ce que nous restions en régie sur le ramassage des ordures ménagères et que, d'autre part, nous souhaitons une unification du service public sur notre territoire comme l'a signalé Max GUICHARD. Si nous ne partageons pas l'ensemble de la démarche, au moins saisissons-nous de celle aussi pour mettre fin à cette dissociation entre la Rive droite et la Rive gauche.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame BOUTHEAU.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous ne pouvons pas partager votre avis sur ce point concernant le SIVOM. Pendant des années, on nous a expliqué qu'on ne pouvait pas dissoudre le SIVOM parce qu'il y avait des communes qui n'appartaient pas à la Métropole. Or, aujourd'hui, ces communes qui n'appartiennent pas à la Métropole font également leurs calculs. En comparaison avec le SEMOCTOM (syndicat de l'entre-deux-mers-ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères), elles gagneraient pour certaines quelque chose comme 180 000 euros par an pour Montussan entre les tarifs de la délégation du SIVOM et les tarifs du SEMOCTOM. C'est 142 euros par habitant pour VEOLIA, 80 euros par habitant pour le SEMOCTOM. Cette histoire de comparaison, la Métropole devrait la faire aussi puisque c'est un petit peu surprenant qu'avec un petit syndicat, on ait une différence de tarifs extrêmement importante. Aujourd'hui, on se retrouve encore avec une métropolisation à plusieurs niveaux et cette volonté de la Métropole de vouloir maintenir le SIVOM sur une compétence qui est de droit depuis près d'une quarantaine d'années est un petit peu curieuse.

Nous voterons donc contre l'avis de Bordeaux Métropole sur le schéma de coopération intercommunale étant en désaccord avec la position de Bordeaux Métropole sur ce point.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur PUYOBRAU ?

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Président merci. Je me fais le porte-parole des maires de la rive droite. Après concertation, nous avons considéré que le service qui était assuré par le SIVOM était un service de qualité. Et garants de l'efficacité sur nos territoires de ce type de prestation-là, nous avons convenu ensemble, et après un débat en Bureau, que nous pourrions effectivement conserver ce type de prestation via le SIVOM. Ce qui a régi notre prise de position, c'est l'efficacité et la qualité du service qui est assuré à nos concitoyens jusqu'à ce jour.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci nous avons souhaité suivre l'avis des maires concernés sur la rive droite et c'est la raison pour laquelle je vous ai fait cette proposition que je mets maintenant aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### Majorité

#### Contre :

**Monsieur MAMERE, Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur HURMIC, Monsieur PADIE,  
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**

**M. Michel LABARDIN** : J'appelle le dossier n°4, Délégation d'Alain ANZIANI, il s'agit de la mutualisation – la mise à disposition de Bordeaux Métropole par les communes, des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées.

#### **M. ANZIANI**

**(n°4) Mutualisation - Mise à disposition de Bordeaux Métropole, par les communes, des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées - Décision - Autorisation.**

**M. Alain ANZIANI** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite s'exprimer. Monsieur PADIE.

**M. Jacques PADIE** : Monsieur le Président, chers collègues. Nous voici arrivés au terme d'un premier processus de mutualisation dont nous n'avons pas fini de mesurer les effets. Depuis des mois, les élus, et j'en suis, ainsi que les organisations syndicales

sont convoqués en Comité technique, Commission administrative paritaire et CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) pour délibérer sur des projets présentés le plus souvent à marche forcée et sous la pression de délais insensés et fixés dès le départ.

L'Administration pourra encore produire les flatteuses statistiques d'acceptation des pré-affectations. Ce n'est pas nous, mais la CFDT (confédération française démocratique du travail) qui écrivait à l'issue de la dernière CAP (commission administrative paritaire) que ces pré-affectations ont été acceptées faute de mieux et dans la crainte d'une situation pire ailleurs. Avouez qu'on peut rêver mieux comme état d'esprit. Certes, le mouvement de grève a été levé, mais néanmoins ce matin, vous avez pu apercevoir des fonctionnaires inquiets. De fait, il ne pouvait en être autrement puisque la raison d'être de cette mutualisation n'est pas l'amélioration du service public, encore moins l'amélioration des conditions de travail de ses agents, mais la seule unique et entêtante réduction des dépenses publiques. Pour l'instant d'ailleurs, nous sommes loin du compte puisque les dépenses engagées pour réaliser cette mutualisation ne sont pas négligeables. À commencer par celles qui concernent les bâtiments ou bungalows dans lesquels les agents mutualisés seront amenés à travailler. Pour notre part, nous continuerons à siéger dans toutes les instances paritaires avec l'esprit constructif et exigeant pour le service public et pour ses agents. Cela nous conduira à continuer à nous opposer au principe qui guide cette mutualisation et qui considère les dépenses publiques comme un poids mort alors qu'elles sont un indispensable investissement. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Autres remarques ? Pas d'opposition ? Si, il y a des votes contre là ? Non. Abstention du groupe communiste. Très bien. Merci.

#### Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE**

**M. Michel LABARDIN** : Délégation de Monsieur DUPRAT Dossier n°8 : Réseau TBC – Présentation du rapport délégué « Transports ». Il s'agit du bilan 2009 à 2014.

**M. DUPRAT**

(n°8) Réseau Tbc - Présentation du rapport délégué "Transports"  
Bilan 2009 à 2014 - Approbation - Autorisation

**M. Christophe DUPRAT** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci de cette présentation synthétique. Est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ? Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas alourdir les débats, tout le monde attend le repas de Noël. Non pour dire aussi notre satisfaction. C'est vrai que ce contrat, il faut se rappeler un petit peu l'histoire en 2008, ça a été quand même un contrat très complexe. On était dans le psychodrame. Et

maintenant, 6 ans après, peu de personnes regrettent le choix qui a été fait. Ça nous a permis d'entrer dans une culture transports différente et on voit que si le tramway est important, il ne fait pas tout et les choix qui ont été faits à l'époque, nous ont permis d'entrer – je le dis modestement - dans le XXI<sup>ème</sup> siècle de la mobilité. Il ne faut pas le regretter. C'est vrai qu'un certain nombre d'objectifs n'ont pas été atteints, mais une fois n'est pas coutume, la Communauté urbaine, la Métropole aujourd'hui, n'a pas été pénalisée puisque le contrat, cette DSP a été faite largement à l'avantage de notre établissement. Il faut le rappeler. Et puis, aujourd'hui, je ne sais pas s'il y a un baromètre, mais le taux de satisfaction globalement est plutôt important. C'est vrai qu'il y a encore des points de perfectionnement, mais ils doivent venir aussi de notre établissement. Tout ne peut pas venir de l'exploitant et je crois qu'en matière de réseau, on doit poursuivre les efforts, notamment sur les couloirs, sur les aménagements. Je ne vais pas redire un certain nombre de choses que j'ai déjà dites par ailleurs, mais je crois qu'il faut poursuivre sur... il faut faire de la place au bus, il faut le prioriser. Et pendant 40 ans, peu de choses ont été faites dans ce domaine et on a beaucoup de retard à rattraper. Si le tramway est important, tout ne viendra pas du tramway. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur GUICHARD ?

**M. Max GUICHARD** : Nous faisons partie des gens qui ont des regrets, mais les regrets, c'est que ça n'ait pas été mis en régie. Autant le dire. Et ensuite sur le reste, nous n'interviendrons pas parce que nous pensons que le futur débat sur le SDODM nous permettra d'avoir une visée beaucoup plus large.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres remarques ? Monsieur DUPRAT, rien à rajouter je pense ?

**M. Christophe DUPRAT** : Si, simplement que cette délégation de service public a été largement contrôlée et examinée par les services de Bordeaux Métropole ainsi que par l'inspection générale et que rarement un contrat de DSP a subi autant de contrôles. Il faut remercier ici les services de Bordeaux Métropole qui ont été extrêmement vigilants tout le long de cette année de cette délégation de service public.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je m'associe à ces félicitations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci

**Unanimité**

**M. Michel LABARDIN** : Dossier n°11, Délégation Christophe DUPRAT : « Contrat de concession du parc de stationnement Camille Jullian/CUB/Central Parcs – Mise en place de la tarification au quart d'heure ».

**M. DUPRAT**

(n°11) **Contrat de concession du 17 février 1989 du parc de stationnement Camille Jullian - CUB/Central Parcs - Mise en place de la tarification au quart d'heure - Avenant n°8 - Adoption - Autorisation - Fixation de la grille tarifaire pour 2016 à compter du 1er janvier 2016 - Adoption - Décision**

**M. Christophe DUPRAT** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : .... (début sans micro) au quart d'heure soit enfin appliquée avec un peu de retard, mais je le reconnais à la suite d'une intervention de ma part qui avait pointé la hausse des tarifs à l'intérieur des parkings du centre-ville et donc je vous remercie d'en avoir tenu compte et d'avoir fait cette nouvelle proposition. Cependant, le bénéfice pour les usagers est considérablement atténué par une augmentation significative de la tarification du stationnement en surface qui ira bien sûr au profit des délégataires, des propriétaires des parkings puisque l'on aura moins intérêt à stationner en surface.

Mais j'aimerais envisager avec vous la politique de stationnement de la Métropole et en particulier de la ville centre dans la mesure où elle impacte les 27 autres communes. Le rapport au Bureau de Bordeaux Métropole du 26 novembre, « Stationnement et politique de tarification au quart d'heure » propose de financer à hauteur de 50% l'implantation d'horodateurs pour un budget total de 500 000 euros par an inscrit dans le cadre des contrats de co-développement. Cette nouvelle programmation financière ciblerait essentiellement les zones les plus pertinentes en termes de report modal, à savoir l'intra-boulevards bordelais et les zones limitrophes. Le budget présenté en Conseil municipal, lundi dernier, faisait état de 400 000 euros de dépenses pour les horodateurs. Le financement des horodateurs à hauteur de 500 000 euros constitue très clairement un transfert de charges des villes, et en l'occurrence presque exclusivement de la seule ville centre vers la Métropole, et au-delà des effets supposés bénéfiques, cela consiste à mobiliser 28 communes pour le financement d'une charge jusqu'alors communale concernant l'intra-boulevard bordelais presque exclusivement. Vous savez que seules trois communes ont des horodateurs - Pessac, Mérignac, Talence - et ceci en nombre réduit puisque pour Talence, ce sont par exemple seulement 39 horodateurs. D'autant que Bordeaux, et d'un côté on peut s'en réjouir pour la ville centre, continuera de percevoir les recettes liées à l'extension du stationnement réglementé, recettes qui lui permettent d'amortir largement ces nouveaux équipements. Le budget de la ville prévoit pour 2016, 6,7 millions euros de bénéfices en constante augmentation. Il a doublé entre 2009 et 2014 et est accentué encore par le vote d'augmentation significative des tarifs. Je vous demande de considérer ce transfert de charges. Une ville très largement bénéficiaire, trois villes très modestement et les autres pas du tout. Finalement 24 villes qui vont avaliser la charge de l'implantation des horodateurs. Il y a là un problème, une gêne, et je voudrais avoir des explications à ce sujet.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Les Bordelais se réjouiront de voir l'une de leurs élus défendre avec autant d'efficacité leurs intérêts. C'est vraiment sidérant d'entendre ça. C'est...

**Mme Michèle DELAUNAY** : Moi, je défends la justice...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pardon Madame, je vous ai demandé d'essayer de ne pas en permanence interrompre celui qui parle, que ce soit moi ou que ce soit un autre. Je disais que c'est la négation de ce que met en évidence le sondage dont je viens de parler, c'est-à-dire la conscience métropolitaine de nos concitoyens.

Moi, j'ai une contreproposition à vous faire, on va la porter dans les communes extérieures à Bordeaux, c'est que pour financer nos horodateurs, je vais mettre un tarif plus élevé pour les voitures qui viennent de l'extérieur de Bordeaux. C'est absurde, nous avons une solidarité absolument évidente. La voirie de Bordeaux est occupée, en très grande partie, par des gens qui viennent travailler de l'extérieur et donc c'est une forme de solidarité des Bordelais aussi qui acceptent cela et qui ont beaucoup de mal à se garer, au titre du stationnement résident. Donc reprenons un peu de hauteur et un peu d'esprit de solidarité plutôt que de négocier sur de prétextes transferts de charges ou d'intérêts d'un côté ou de l'autre. Qui est-ce qui souhaite s'exprimer ensuite ? Monsieur GUICHARD et Monsieur CHAUSSET.

**M. Max GUICHARD** : Simplement, nous ne ferons pas d'intervention pour gagner un peu de temps pour les autres interventions, mais signaler que nous voterons contre cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur CHAUSSET et Monsieur COLOMBIER.

**M. Gérard CHAUSSET** : Très rapidement, je pense que, comme vous l'avez dit, il faut prendre un peu de hauteur sur ce dossier. Le véritable problème, à notre sens, c'est qu'il faudrait que le stationnement de surface soit transféré à la Métropole, la compétence. Là, le hiatus pourrait disparaître. Ça, c'est le premier point.

Après, Bordeaux centre, ce n'est pas Martignas, ce n'est pas Bassens, ce n'est pas non plus certains quartiers de Mérignac et tout, il ne peut pas y avoir une égalité de raisonnement sur tout. La Métropole est diverse. Nous avons 28 communes. Nous sommes allés, il n'y a pas très longtemps, à Besançon. Il y a 80 communes, mais la seconde commune, elle fait 4000 habitants et tout le tramway a été fait à Besançon parce que la constitution de l'agglomération est totalement différente. En revanche, nous ne sommes pas choqués par le paiement du stationnement de surface, par la mise en place d'horodateurs parce que c'est le véritable levier pour faire du report modal, c'est ça l'enjeu. L'enjeu, ce n'est pas à mon sens de pinailler pour « Est-ce que là cela va être payant ? » ou « Est-ce que là ça ne va pas être payant ? ». Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur COLOMBIER ?

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, Monsieur le Président, quelques mots sur les dossiers 11 et 12 puisqu'ils traitent du même sujet. Il s'agit de délibérer sur un changement de tarification Camille Jullian ainsi que BP 3000. La tarification au quart d'heure est une bonne chose. Elle est demandée du reste depuis des années. L'augmentation de la grille tarifaire amène une baisse minimum en effet sur certains pass ; en revanche, des augmentations non négligeables sur d'autres pass. En parallèle à Bordeaux, c'est vrai, les stationnements sur la voirie dans l'hyper centre ou en périphérie, les tarifs sont en augmentation et parfois de l'ordre de 20%. Venir à Bordeaux en auto va finir par coûter

cher et tend à être réservé aux porte-monnaie les mieux fournis. Le français moyen s'entassera, lui, dans les trams bondés. Mais là, n'est-ce pas le but recherché ? Merci. Je voterai contre ce dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame DELAUNAY ?

**M. Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, pardon, mais en l'occurrence, l'appellation n'était pas tout à fait fausse. Vous avez transformé mon intervention. En effet, je suis tout à fait favorable à une prise de conscience communautaire. Je ne suis pas sûre que mutualiser les coûts et conserver pour la ville centre les bénéfices soit la meilleure manière d'arriver à cette prise de conscience communautaire. Ce que je constate, en effet, c'est qu'aujourd'hui sous couvert de COP 21, sous couvert de vouloir évacuer les voitures de la ville, nous la réservons, de plus en plus, aux revenus les plus élevés. Et les plus en difficulté et les plus pénalisés sont les travailleurs qui sont obligés d'habiter à l'extérieur parce que le coût à Bordeaux est très important et qu'ils ne peuvent exercer leur métier – je pense, par exemple, au métier d'aides à domicile qui ne peuvent exercer leur métier sans avoir un véhicule - et ceux-là sont pénalisés par des augmentations constantes qui arriveront bientôt à interdire le centre-ville aux plus faibles revenus. Et je demande qu'on y fasse attention. Je demande qu'on y fasse attention, car la ville appartient à tous et par définition, elle bénéficie à tous puisque c'est là, en particulier, que l'on vient bien souvent travailler et en tout cas bénéficier de la densité commerciale. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je suis un peu triste de voir ces combats de retardement avec un siècle de retard peut-être. L'avenir, il n'est pas à des villes carbonées, il est à des villes décarbonées. Ce n'est pas une question de savoir si c'est les classes moyennes ou les classes moins dotées. Je le répète, mais nous aurons ce débat en janvier, par exemple la volonté de développer le covoiturage de proximité qui s'adressera à toutes les catégories sociales et qui permettra d'éviter d'arriver en ville avec son véhicule et de devoir le stationner toute la journée pendant qu'on travaille. C'est ça, les vraies solutions. Ce n'est pas d'éviter le problème et de faire l'apologie de la voiture en ville. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Je vous remercie.

### Majorité

#### Contre :

**Madame MELLIER, Madame BEAULIEU,  
Madame BLEIN, Monsieur COLOMBIER,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE**

**M. Michel LABARDIN** : Monsieur le Président, le dossier n°13 a été initialement dégroupé. Monsieur COLOMBIER qui souhaitait intervenir nous fait savoir qu'il n'interviendra plus. Je vous propose, s'il y avait accord, de le considérer comme un dossier groupé et de procéder au vote.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ca va de soi. Il est voté sur proposition. Merci.

**M. Michel LABARDIN** : Merci, nous passons au dossier n°25, Délégation de Michel LABARDIN sur la commission d'indemnisation à l'amiable.

**M. LABARDIN**

(n°25) Commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial du fait de travaux - Modification du règlement intérieur - Développement du réseau de transports en commun Ligne D - Approbation

**M. Michel LABARDIN** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est Monsieur COLOMBIER qui avait demandé le dégroupement de cette délibération. Il nous a quittés. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition ou d'abstention venant d'ailleurs ? La délibération est adoptée. C'est, je pense, aussi le traitement de la suivante puisque c'était Monsieur COLOMBIER qui avait demandé son dégroupement.

**Unanimité**

**M. Michel LABARDIN** : Il s'agit de l'affaire n°53.

**M. DAVID**

(n°53) Bordeaux - CAPC musée d'art contemporain- Mise à disposition de service ascendante - Programme de gestion des œuvres de la commande artistique - décision - autorisation

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est la soucoupe volante, qu'il n'aime pas.

**M. Michel LABARDIN** : Voilà. Délégation de Monsieur Alain DAVID. S'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons effectivement passer au vote...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Si Monsieur DAVID veut la présenter. Non, ce n'est pas la peine ? Pas d'intervention là-dessus en dehors de celle de Monsieur COLOMBIER qui a disparu. Elle est adoptée.

**Unanimité**

**M. Michel LABARDIN** : Délégation de Monsieur MANGON, l'affaire n°61. Il s'agit de la Charte Bordeaux Métropole pour les promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux sur la mise en œuvre du programme « 50 000 logements ».

**M. MANGON**

(n°61) Charte Bordeaux Métropole - Promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux sur la mise en œuvre du programme 50 000 logements

**M. Jacques MANGON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite s'exprimer ?

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sera très rapide puisque la Charte proposée est fidèle aux objectifs jusqu'ici fixés à La Fab. Mais, en ne consacrant qu'un tiers des logements construits au logement social, elle exclut plus de deux tiers de la population de l'agglomération qui n'ont pas les revenus nécessaires. C'est pourtant sur ces opérations concentrées aux abords des axes de transport commun que nous devrions être les plus ambitieux. Il n'est cependant pas question pour nous de nier les efforts faits par les acteurs de La Fab pour réduire les coûts de l'accession à la propriété et pour maîtriser la conception de ces opérations. Mais avouez qu'on est encore loin des enjeux sociaux qui sont posés et, malheureusement vous l'avez rappelé, confortés par les résultats de l'enquête IFOP. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons en ayant également en tête le contexte budgétaire et le désengagement scandaleux de l'État sur le logement qui font peser de lourdes menaces sur ce projet. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. Monsieur CAZABONNE.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Monsieur le Président, peut-être que je vais être un petit peu hors propos, mais je voulais vous faire part de cette réflexion que nous avons déjà eue dans le cadre de la Commission urbanisme. Pourquoi ne pas imaginer et envisager en tout état de cause d'introduire sur les programmes bâtis sur la Métropole des clauses d'insertion qui bénéficieraient bien entendu à celles et ceux qui, parmi nos concitoyens, sont privés d'emploi ou qui pourraient acquérir une qualification à travers ces clauses d'insertion. Je souhaiterais que ce type de questionnement puisse être un jour mis à l'ordre du jour pour aboutir à ce que cela devienne réalité.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur CAZABONNE ?

**M. Alain CAZABONNE** : Très rapidement, je suis moi aussi à la marge, je voterai le dossier, mais c'est une remarque que j'avais faite en Bureau. La ville de Talence avait demandé, dans le cadre du PLU (plan local d'urbanisme), des modifications du règlement, que soit pris en compte un fait... Surtout les villes universitaires sont confrontées à cette situation, c'est-à-dire qu'un promoteur immobilier vient nous proposer des résidences hôtelières ou de tourisme, ce qui limite fortement les nécessités de stationnement et puis on se rend compte qu'après en exploitation, ça devient carrément une résidence étudiante et, à ce moment-là, il y a des voitures qui n'ont pas de parking. On avait fait une demande de régularisation, d'imposer à toutes les résidences au moins un stationnement en dehors du domaine social, un stationnement par logement. Les services, je ne sais plus si c'est l'A-URBA ou le service urbanisme de la Métropole, nous avaient carrément dit : « Non, ce n'est pas possible ». On arrive en Bureau, le Président nous a bien dit que c'était une décision qui dépend des élus. Je souhaiterais qu'on puisse y réfléchir sereinement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur DAVID Yohan.

**M. Yohan DAVID** : En complément à l'intervention de Monsieur PUYOBRAU sur les clauses d'insertion, sous couvert de Dominique ALCALA et de Patrick BOBET, le sujet est déjà sur le gril, sur les clauses d'insertion. Il y a deux sujets d'abord. Il y a la clause d'insertion dans les marchés publics, là où nous sommes donneurs d'ordres, là où nous sommes acteurs, là où nous voulons progresser et nous devons progresser énormément. Et après, il y a les structures que nous soutenons. Et là c'est tout un travail essentiellement des PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), mais on peut aussi élargir qui est parfois fait et parfois même très bien fait, mais il y a aussi des trous dans la raquette, et là c'est d'y travailler afin de permettre à toutes les communes d'avoir des actions d'insertion pour leur public à elles. Là, je pense que la marge de manœuvre est énorme.

Juste pour rappel en 2014, il y a 600 000 heures de clauses d'insertion réalisées sur toute la géographie de l'Aquitaine et sur ces 600 000 heures, 400 000 ont été faites par les 28 communes de la Métropole et je rappelle toujours 234 000 sur la seule commune de Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : La question est « Dans les marchés de construction, est-ce qu'il y a des clauses d'insertion sociale ? » Rien ne s'y oppose. Donc il faut les développer. Il faudra regarder comment on peut progresser dans ce domaine, conformément à la suggestion de Monsieur PUYOBRAU. Monsieur MANGON ?

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots simplement pour répondre. Je crois que Monsieur PUYOBRAU a fait une très bonne suggestion. Ça dépasse le cadre de cette délibération, mais on peut tout à fait le prévoir, rien ne s'y oppose. Il faut, opération par opération, que les maires en collaboration avec ici la Direction de l'urbanisme, mettent ces clauses-là. Les maires sont très à l'initiative de ça. Il faut continuer tout ça.

Deuxièmement, quelques autres petits éléments. Je remercie la représentante du groupe communiste de son approbation de principe même si elle ne va pas jusqu'à un vote favorable. Je comprends ses remarques, mais je voudrais quand même dire que nos programmes sont très vertueux dans un contexte complexe. Ils sont autour des axes de transport en commun. C'est là où la pression immobilière et des promoteurs est la plus forte et pour autant, nous sortons des opérations avec 30 % de logement social voire plus. Dernièrement, pour beaucoup de secteurs, on a même fait plus. Et à côté de ça, le logement abordable, c'est un logement qui permet à 32% de la population - je reconnaiss que ce n'est pas encore assez - de pouvoir accéder utilement à ce type de logement.

Je conclus...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, ce n'est pas une mauvaise idée, ça !

**M. Jacques MANGON** : ... parce que je vois que le Président agite son stylo et je conclus en indiquant que cette charte a quand même une vertu, c'est une première en France, Monsieur le Président, donc elle méritait quelques secondes et je vous remercie de nous les avoir accordées.

**M. Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur ALCALA.

**M. Dominique ALCALA** : Monsieur le Président, en tant que Président de la commission d'appel d'offres, j'ai écrit à tous les services de façon à exiger dans le choix des entreprises, d'exiger des clauses d'insertion.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non seulement rien ne s'y oppose, mais tout y pousse, donc je crois qu'il faut aller plus loin dans ce domaine. Pas d'opposition à cette délibération ? Pas d'abstention ? Et nous terminons avec Madame WALRYCK. Monsieur LABARDIN.

#### Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE

**M. Michel LABARDIN** : Avant-dernière délibération, Madame WAKRYCK sur une subvention de fonctionnement de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Les élus du parti communiste s'abstiennent. Pardon. Il y en a encore deux, une affaire de Madame De FRANCOIS. C'est le pacte alimentaire, Madame De FRANCOIS ?

**M. Michel LABARDIN** : Madame WALRYCK. La parole est à Madame WALRYCK.

**Mme WALRYCK**  
(n°84)      **Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux Aquitaine.**  
**Subvention de fonctionnement. Décision. Autorisation**

Madame Anne WALRYCK présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite s'exprimer. Madame MELLIER. Monsieur ROSSIGNOL.

**Mme Claude MELLIER** : J'essaie de concentrer et d'éviter d'être trop longue. D'abord je voulais dire que nous partageons l'essentiel du pacte signé aujourd'hui par Bordeaux Métropole et je voulais rajouter que des acteurs de proximité sont, en effet, disponibles

pour favoriser l'alimentation locale en circuit court. Et notre établissement devrait aussi se montrer plus volontariste dans la reconstruction d'une filière de logistique fluviale dont l'intérêt en matière agricole pourrait être immense.

Enfin, je m'étonne de la disparition dans les communications métropolitaines, des projets liés aux 55 000 hectares de nature. Ces projets étaient le pendant indissociable des 50 000 logements et assuraient une acceptabilité par les populations de la croissance démographique de notre agglomération. Nous formulons donc le vœu que ce pacte, et tous les engagements, soient rapidement en chantier sans quoi la signature de la charte de Milan, comme les *satisfecit* suite à l'accord issu de la COP 21, pourraient bien apparaître comme de la poudre aux yeux.

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Madame De FRANCOIS va vous répondre en présentant... On va terminer d'abord avec la délibération de Madame WALRYCK et la Maison de la Nature. Qui est-ce qui souhaitait parler sur la Maison de la Nature ? Monsieur ROSSIGNOL.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH :** Merci. Rapidement je donnerai mon intervention au service des Assemblées, mais on va évidemment voter ce dossier et on est bien conscient de la célérité dans laquelle la subvention a été traitée par les services de Bordeaux Métropole et des efforts importants de la ville de Bordeaux en termes de logement de l'association. Mais quand même vous rappeler que c'est une subvention qui est assez modeste, c'était 8 000 euros demandés, 7 600 accordés avec le coup de rabot de 5% et c'est bien là le problème parce que cette association réunit plus d'une cinquantaine d'associations et pour toucher plus 150 000 personnes. C'est une association extrêmement importante principalement dans la défense de l'environnement. Au lendemain de la COP 21, on trouve que c'est vraiment dommage de supprimer 5% de la subvention quand ce sont des subventions modestes qui, nous le savons tous, sont extrêmement importantes pour ces associations qui peuvent très bien ne pas pouvoir finir l'année et leur budget, même s'il manque que 400 euros. Les associations sont souvent à 400 euros près. Peut-être que pour des petites subventions de moins de 10 000 euros, ce coup de rabot que nous déplorons pourrait ne pas avoir lieu parce que, quand même, 400 euros, c'est quoi ? C'est 1 pour 1 000, c'est 0,1% de la subvention que nous avons accordée, il y a peu, à un géant de l'équipementier automobile pour développer des nouveaux pneumatiques. Peut-être que sans alourdir les débats, nous pourrions trouver des solutions d'encadrement budgétaire de Bordeaux Métropole autrement qu'en supprimant 400 euros d'une association primordiale dans la mise en œuvre de la défense de l'environnement et du lien social. Les associations c'est le lien social sur notre agglomération. Merci.

#### *Intervention écrite de M. ROSSIGNOL PUECH*

*Monsieur le Président, chers collègues,*

*Il nous est proposé par cette délibération d'accorder une subvention de 7 600 € à la Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux Aquitaine. Notre groupe y est bien sur favorable. La MNE étant un acteur stratégique du monde associatif de notre Métropole, réunissant une cinquantaine d'associations œuvrant dans le secteur de l'éducation et de la protection de l'environnement et regroupant plus de 150 000 personnes physiques.*

*Nous sommes d'ailleurs étonnés de la faiblesse du soutien financier de notre administration et surtout de la baisse de cette subvention à hauteur de 5 %, soit 400 euros.*

*600 euros, cela représente beaucoup pour une structure associative disposant de peu de possibilité de financements propres. Lieu de rencontre et de partage, la MNE, comme d'autres lieux associatifs de la Métropole, participe du faire-ensemble et de la sociabilisation contre l'individualisme ambiant qui gagne hélas notre société. Ces initiatives vertueuses doivent recevoir un soutien plus important de notre administration.*

*600 euros, c'est au contraire très peu pour le budget de notre Métropole. Pour l'année 2015, près d'1,5 millions d'euros étaient prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement pour le soutien aux acteurs de la vie économique. De même, ces 600 euros représentent à peine 0,15 % des 400 000 euros versés par notre administration au mois d'octobre à l'entreprise Michelin pourtant loin d'être dans le besoin et d'être un modèle en matière de redistribution équitable de ses revenus d'activités.*

*Le cadrage budgétaire de notre Métropole ne doit pas passer par un assèchement progressif des financements accordés au monde associatif. Comme nous venons de le montrer, des pistes d'économies bien plus pertinentes nous tendent les bras. A nous d'avoir la volonté politique de les saisir.*

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Rapidement parce que nous nous évaporons là.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Ce qui s'évapore, ce sont les 400 euros.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, ce n'est pas vous qui vous évaporez, mais ce sont les participants à la réunion, au Conseil.

**Mme Anne WALRYCK** : Simplement, je voudrais répondre à Clément ROSSIGNOL et je suis tout à fait d'accord, bien sûr. Néanmoins je rappelle deux choses. Un, cette décision de baisser très légèrement les subventions a été prise au Bureau. Deuxièrement que les 400 euros pour la MNE (maison de la nature et de l'environnement), si c'était aussi fondamental pour leur programme d'actions, un, ils auraient demandé en début d'année comme le font les autres associations et non pas en fin d'année ; et deuxièrement, ils ne seraient pas privés de la possibilité de recevoir, comme c'est indiqué dans le budget, 2 000 euros possibles du fil par le biais de la ville de Bordeaux, ils n'ont pas souhaité, ils ont retiré leur dossier, ils n'ont pas souhaité le présenter.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien, si je puis dire. On va mettre ça aux voix. Vous votez contre ? Vous votez pour ? Pas d'abstention non plus ? On termine Madame De FRANCOIS.

**Unanimité**

**Mme DE FRANCOIS**

(n°92)      **Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan du 15 octobre 2015 - Gouvernance alimentaire - Décision - Signature - Autorisation**

**Mme Béatrice DE FRANCOIS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Madame MELLIER est déjà intervenue sur ce sujet. Je ne vous adresse pas un carton rouge, c'est le carton du repas de fin d'année. On pourrait peut-être y aller. Pas d'opposition à cette délibération ? Le groupe communiste la vote ? Le groupe communiste vote la Charte ? Pas d'abstention. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et de joyeuses fêtes de fin d'année. Merci.

**Unanimité**

*Fin de séance à 12 heures 50*

Le Secrétaire de séance

M. LABARDIN